

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 octobre 1972.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1)
à la suite de la mission effectuée du 9 au 21 février 1972
et chargée d'étudier les problèmes agricoles des Antilles
ainsi que les autres aspects de la vie économique de ces
départements,*

Par MM. Raymond BRUN, Charles ALLIES, Octave BAJEUX,
Joseph BEAUJANNOT, Auguste BILLIEMAZ, Léon DAVID,
Paul MALASSAGNE, Jean-François PINTAT,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, vice-présidents ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Auguste Pinton, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

SOMMAIRE

	Pages.
Avant-propos	5
Itinéraire et programme de la mission	8
CHAPITRE PREMIER. — Caractères généraux de la situation économique et sociale des départements antillais	11
I. — Les déséquilibres sectoriels	12
II. — L'explosion démographique	14
III. — L'inadaptation du marché de l'emploi.....	17
IV. — Le déficit des échanges commerciaux	21
CHAPITRE II. — Les principales activités économiques	23
Section I. — L'économie agricole	23
I. — Caractéristiques générales	23
II. — La mise en valeur des terres	26
III. — La réforme foncière	26
IV. — Les productions traditionnelles d'exportation	33
A. — La canne à sucre	33
B. — La banane	40
C. — L'ananas	43
V. — La diversification des productions	45
A. — Productions destinées à la consommation locale....	45
1. Cultures maraîchères et vivrières.....	46
2. Production fourragère et élevage.....	47
B. — Productions nouvelles destinées à l'exportation....	49
VI. — La forêt	49
VII. — La recherche et le développement agricoles.....	52
VIII. — La situation du Crédit agricole et ses problèmes.....	54
Section II. — La pêche maritime	56
Section III. — L'artisanat et l'industrialisation	59
A. — L'artisanat	59
B. — L'industrialisation	60
1. L'appareil industriel	60
2. Les caractéristiques de l'environnement industriel.....	61
Section IV. — Le tourisme	65

	Pages.
CHAPITRE III. — <i>Les équipements collectifs</i>	68
I. — Equipements scolaires, sportifs et socio-éducatifs	68
II. — Urbanisme et construction	72
III. — Transports et communications	74
A. — Communications maritimes et infrastructures portuai- res	74
B. — Communications aériennes et infrastructures aéro- portuaires	77
C. — Routes	78
D. — Télécommunications	78
Conclusion	81

Mesdames, Messieurs,

A la demande de nos collègues, représentants des départements des Antilles au sein de la Commission des Affaires économiques et du Plan, celle-ci décidait, en décembre 1971, de solliciter du Sénat l'autorisation d'envoyer en Guadeloupe et en Martinique une mission d'information chargée d'étudier les problèmes agricoles ainsi que les autres aspects de la vie économique de ces départements. Les problèmes de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, s'ils devaient constituer l'un des principaux objectifs de cette mission, n'en étaient donc pas l'unique but. Il a paru, en effet, souhaitable à votre commission d'étendre son étude aux problèmes généraux du développement économique de ces départements ainsi qu'aux problèmes de l'industrialisation, notamment ceux des industries agricoles, de l'artisanat et du tourisme. En effet, si la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale avait eu l'occasion, à diverses reprises, d'étudier de façon très approfondie les conditions d'application de la réforme foncière dans ces départements (1), il n'en demeure pas moins que les problèmes généraux du développement économique rencontrent des difficultés et posent des questions qui, au moment du démarrage du VI^e Plan de développement économique et social, méritent de retenir toute l'attention de notre Assemblée.

Composée de M. Raymond Brun, sénateur de la Gironde, vice-président de notre commission, ainsi que de MM. Charles Alliès, sénateur de l'Hérault, Octave Bajoux, sénateur du Nord, Joseph Beaujannot, sénateur de Loir-et-Cher, Auguste Billiemaz, sénateur de l'Ain, Léon David, sénateur des Bouches-du-Rhône (2), Paul Malassagne, sénateur du Cantal, et Jean-François Pintat, sénateur de la Gironde, la mission était accompagnée de M. Yves Malgrain, administrateur, chef de service adjoint au Sénat.

Grâce à l'appui efficace que lui apporta M. Pierre Messmer, alors Ministre d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer, et grâce aux informations précises de ses services, la délégation

(1) Rapport d'information n° 219 (session 1970-1971).

(2) M. Léon David a approuvé l'ensemble du rapport sous réserve des deux derniers paragraphes de la conclusion.

a pu disposer, dès son départ, d'une somme de renseignements et d'observations qui lui ont considérablement facilité la prise de conscience du caractère et de l'ampleur des problèmes économiques et sociaux qui se posent à ces départements.

La délégation associe à ses remerciements tous ceux qui, sur place, lui ont facilité la préparation et l'accomplissement de sa mission et qui lui ont partout réservé le meilleur accueil, à commencer par MM. les députés et sénateurs de ces départements, MM. Rinaldo et Maurice, respectivement présidents des conseils généraux de la Guadeloupe et de la Martinique, et les élus locaux, MM. Brunon et Terrade, respectivement préfets de la Guadeloupe et de la Martinique, les membres de leurs cabinets et les fonctionnaires d'autorité placés sous leurs ordres, ainsi que les présidents des chambres de commerce, d'agriculture et de métiers. Les uns et les autres lui ont apporté leur entier concours, l'ont considérablement aidée à appréhender les problèmes essentiels qui se posent à eux et lui ont facilité des contacts utiles et fructueux avec tous ceux qui, à un titre ou à un autre, occupent des postes de responsabilité et se trouvent confrontés avec les réalités de tous les jours.

Si'il n'a pas été possible à la mission d'approfondir en un si bref séjour l'ensemble des problèmes économiques de ces Départements d'Outre-Mer, de se faire une opinion arrêtée sur chacun d'eux et d'y apporter des réponses, elle considère cependant, qu'après le solide rapport récemment établi par notre collègue, M. Monory, au nom de la Commission des Finances (1), elle est en mesure d'apporter une contribution utile et des éclaircissements complémentaires indispensables qui devraient parfaire l'information du Sénat et faciliter une réflexion indispensable sur le sens, la portée et les perspectives de l'effort consenti par la Métropole et sur les modalités de son application dans bien des domaines. Elle retire de ce qu'elle a vu et entendu le sentiment profond qu'il est indispensable d'envisager sous un jour nouveau l'approche de certains problèmes fondamentaux relatifs au développement économique de ces départements si l'on veut éviter une détérioration dont on ne peut, à maints égards, sous-estimer la gravité.

(1) Rapport d'information n° 166 (rectifié), session 1971-1972.

Le vrai problème auquel tentera de répondre ce rapport d'information est, en définitive, celui de savoir si les Antilles françaises se contenteront d'être des départements perpétuellement assistés ou si, avec l'assistance reçue, ils prendront les moyens de s'engager sur la voie d'un développement économique adapté à leur caractère spécifique. La tâche n'est pas aisée à maints égards. Elle implique en toute hypothèse une prise de conscience et un changement dans la mentalité (d'assisté) de la population antillaise. Elle implique aussi courage et clairvoyance de la part des responsables de ces départements, tant en Métropole que sur place, sur le plan politique, administratif et privé, pour les détourner des solutions de facilité qui ont trop souvent prévalu jusqu'ici.

Le séjour de la mission sénatoriale aux Antilles s'est déroulé selon le programme suivant :

Itinéraire et programme de la mission.

A. — Guadeloupe.

Partie le 9 février 1972, à midi, de Paris-Orly, la délégation était accueillie, vers 17 heures, à l'aérodrome de Pointe-à-Pitre-Le Raizet par M. Pierre Brunon, préfet de la Guadeloupe, ainsi que par nos collègues MM. Marcel Gargar et Amédée Valeau. Dans la soirée, elle participait à une réception officielle offerte par le préfet de la Guadeloupe.

Jeudi 10 février. — Au cours d'une séance de travail qui réunissait, sous la présidence du préfet, les responsables économiques du département, la mission a examiné, dans la matinée, les principaux problèmes de l'agriculture de la Guadeloupe. Elle se rendait ensuite à l'Institut français des agrumes coloniaux (I. F. A. C.) où elle devait être reçue par M. Guyot, directeur, puis à l'Institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.) qu'elle visita sous la conduite de M. Schoch, administrateur.

Vendredi 11 février. — Après une rapide visite du volcan de la Soufrière, la mission participait à une séance de travail au Conseil général, sous la présidence de M. Rinaldo, son président, puis à un lunch offert par l'Assemblée départementale. Elle s'est ensuite rendue à Petit-Bourg pour visiter le centre de l'Association guadeloupéenne pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre (A. G. F. R. M. O.) et participer à une séance de travail sur les problèmes de formation professionnelle. La journée s'est achevée à Pointe-à-Pitre où la délégation prit contact avec le Conseil municipal.

Samedi 12 février. — La matinée a été consacrée à une séance de travail à la préfecture sur les problèmes de l'industrialisation, de l'artisanat et du tourisme, l'après-midi à la visite du parc naturel de la Guadeloupe.

Dimanche 13 février. — Journée de détente au Club Méditerranée.

Lundi 14 février. — La mission s'est rendue en avion à l'île de Marie-Galante où elle a été reçue par M. Courbois, directeur de la mission pour l'aménagement de Marie-Galante. Après avoir visité la ferme expérimentale du Vidon où M. Courbois lui exposa les problèmes agricoles de l'île et les résultats très remarquables obtenus dans le cadre de la réforme agraire, la mission visita les principaux lotissements et le château Murat.

Mardi 15 février. — La mission s'est rendue à Pointe-à-Pitre qu'elle a visitée sous la conduite de M. Cluchard, sous-préfet. Elle visita successivement la S. O. D. E. G., la zone industrielle de la pointe Jarry, puis l'aéroport du Raizet. Après avoir participé à un déjeuner offert en son honneur par la Chambre de commerce et d'industrie, elle visita la zone de développement touristique de la Riviera Sud. En fin de journée, elle quittait Pointe-à-Pitre pour la Martinique.

B. — Martinique.

Mardi 15 février. — Arrivée dans la soirée à l'aéroport de Fort-de-France-Le Lamentin, la délégation y était accueillie par M. Terrade, préfet de la Martinique, ainsi que par nos collègues, MM. François Duval et Georges Marie-Anne.

Mercredi 16 février. — Cette journée étant la dernière du Carnaval et, à ce titre, chômée, fut consacrée à la visite de la plantation d'anthuriums de la Donis puis à la visite de la ville de Saint-Pierre où la délégation fut reçue par le maire.

Jeudi 17 février. — Dans la matinée, une séance de travail à la préfecture a été consacrée à l'étude des problèmes agricoles. Après un déjeuner offert par la Chambre d'agriculture, la mission s'est rendue à la Chambre de commerce et d'industrie où elle a participé, sous la présidence de M. Elysée, président, à une réunion de travail sur l'industrialisation de l'île. Une dernière réunion à la Chambre de métiers fut consacrée aux problèmes de l'artisanat. La journée s'acheva par une réception officielle offerte par le préfet, M. Terrade.

Vendredi 18 février. — La matinée a été consacrée à une séance de travail au Conseil général, sous la présidence de M. Maurice, président de l'Assemblée départementale. Après un déjeuner

offert par le Conseil général, la délégation s'est rendue aux Trouillets, au domaine de la Pagerie, où le propriétaire, M. Rose-Rosette, lui fit visiter le musée qu'il a consacré au souvenir de Joséphine de Beauharnais. La soirée devait s'achever par une réception offerte par la Chambre de commerce.

Samedi 19 février. — Au cours de la matinée, la mission a participé à des réunions de travail, tenues à la préfecture, sur les problèmes du tourisme et de la pêche. Après avoir visité la distillerie de rhum de M. Clément, la délégation participait à un déjeuner offert par nos collègues, MM. Duval et Marie-Anne. Dans l'après-midi, elle put visiter la raffinerie de pétrole de la S. A. R. A.

Dimanche 20 février. — Journée de tourisme et passage au Club Méditerranée de Sainte-Anne. En fin d'après-midi, la délégation quittait Fort-de-France pour Paris.

CHAPITRE PREMIER

CARACTERES GENERAUX DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES DEPARTEMENTS ANTILLAIS

Il paraît tout d'abord nécessaire de dégager les traits généraux permettant de mieux comprendre une situation économique héritée du passé et sur laquelle se sont récemment greffés des impératifs sociaux particulièrement lourds.

Les départements de la Guadeloupe et de la Martinique sont d'appartenance française depuis plus de trois siècles. Le statut de département français qui leur a été accordé en 1946 n'a fait que consacrer une intégration qui s'inscrivait depuis longtemps dans les faits. Cela peut paraître paradoxal en raison de l'éloignement de ces terres (6.000 kilomètres de la métropole) mais il s'agit d'une situation créée par les liens de l'histoire qui a triomphé de la géographie et de l'économie en permettant aux populations antillaises de s'amarrer au vaisseau français, de partager les fruits de la production métropolitaine en expansion et de relever le niveau de vie des intéressés, grâce aux bienfaits de la solidarité sociale.

Cependant, l'observateur ne peut manquer de noter que l'économie des départements antillais se situe sensiblement en retrait par rapport à la métropole et qu'elle présente un certain nombre de traits dominants qui l'apparentent, à maints égards, à bien des pays en voie de développement qui bénéficieraient, toutefois, d'une forte assistance.

On considère généralement que le revenu moyen par personne dans l'ensemble des Départements d'Outre-Mer est sensiblement égal au tiers du revenu métropolitain. La métropole se trouve donc tenue non seulement de maintenir ce modeste niveau de vie, pourtant menacé par le fort accroissement de la population, mais encore d'aider les Départements d'Outre-Mer à tenter de rechercher en eux-mêmes et par eux-mêmes un équilibre moins fragile. Cette tâche n'est pas aisée compte tenu du rapport superficie cultivable/population et des faibles possibilités de développement industriel.

Cela dit, il n'en demeure pas moins que le revenu moyen de ces Départements d'Outre-Mer, quoique faible par rapport à celui de la Métropole, se situe à un niveau très élevé par comparaison avec ce qu'il est dans la plupart des pays intertropicaux. Quelques chiffres indicatifs du niveau de vie de certains pays de la zone des Caraïbes permettent de vérifier cette évidence.

Revenu annuel par tête d'habitant dans la zone des Caraïbes (1969).

	(En anciens francs.)
Martinique	469.000
Trinidad	460.000
Jamaïque	260.000
Barbade	250.000
Guyane britannique	200.000
Cuba	160.000
République Dominicaine	150.000
Haïti	40.000

Ce niveau « relativement élevé » du revenu des départements antillais est évidemment artificiel et résulte bien plus des transferts de la Métropole que d'un réel décollage de l'économie antillaise. La part des secteurs productifs dans la production intérieure brute reste faible, comme le montrent les pages qui suivent.

En outre, il est certain que l'obligation faite aux employeurs d'aligner les salaires sur le S. M. I. C. de la Métropole constitue un frein au développement économique. Les répercussions s'en font sentir dans le domaine des coûts et des prix. C'est ainsi que, dans le secteur agricole, il apparaît impossible d'arriver à une production compétitive avec celle des autres pays tropicaux où les salaires sont très inférieurs. D'une manière générale, le problème de l'emploi s'en trouve aggravé, tout en poussant à une mécanisation accrue qui augmentera la productivité.

I. — Des déséquilibres sectoriels.

La part des différents secteurs dans les composants de la production intérieure brute (P. I. B.) à la Guadeloupe et à la Martinique, pour approximative qu'elle soit, met en évidence un certain nombre de traits particulièrement significatifs de l'économie antillaise.

Structures de la production intérieure brute.

	GUADELOUPE (1968)	MARTINIQUE (1969)
	(En pourcentage.)	
Secteur primaire (agriculture).....	17,4	13
Secteur secondaire.....	17,4	22
Dont : industries, énergie, bâtiments et travaux publics.....	(10,6)	(14)
Secteur tertiaire.....	65,2	65
Dont : services.....	(23,5)	(25)
commerce.....	(35)	(34)
	100	100

Ce tableau met d'abord en évidence la nette prédominance du secteur tertiaire qui représente environ les deux tiers de la production intérieure brute. Au sein de ce secteur, on notera la part prépondérante du commerce (environ le tiers de la production intérieure brute) réalisé à partir de biens provenant surtout de l'importation, ce qui illustre la forte dépendance de ces économies par rapport à l'extérieur. De leur côté, les services, c'est-à-dire essentiellement les administrations, représentent respectivement environ 23,5 et 25 % de la P. I. B.

Il montre également combien demeure faible la part des secteurs directement productifs. A la Guadeloupe, secteur primaire et secteur secondaire occupent une place du même ordre (17 % de la P. I. B.), tandis qu'à la Martinique, le secteur secondaire représente 22 % de la P. I. B. contre 13 % au primaire.

Il faut toutefois noter que la plus grande part du secteur secondaire qui connaît une progression plus marquée à la Martinique est surtout imputable à la branche du bâtiment et des travaux publics (11 % de la P. I. B. à la Guadeloupe, 14 % à la Martinique) qui ne constitue pas une activité directement productrice et résulte pour une bonne part de transferts.

D'une façon générale, on assiste à une régression du secteur primaire (agriculture) dont l'importance n'est pas compensée par une progression suffisante des autres activités productrices, notamment industrielles. Compte tenu de la forte poussée démographique, cette situation n'est pas sans conséquences graves sur la situation de l'emploi, notamment dans les centres urbains.

II. — L'explosion démographique.

1. Le problème le plus aigu des départements antillais est indiscutablement celui de leur très forte poussée démographique que leur niveau de développement ne permet pas d'intégrer autant qu'il serait nécessaire dans l'économie insulaire et que leur isolement géographique ne permet pas de fondre facilement dans la communauté métropolitaine.

2. La situation démographique de ces départements est comparable à celle que l'on observe dans les pays à forte fécondité des zones tropicales et inter-tropicales. Apparue vers 1930, l'explosion démographique est la conséquence à la fois de la baisse de la mortalité et du maintien d'une forte fécondité.

Une étude sur la mortalité dans les pays du tiers-monde (1) montre que la Martinique et la Guadeloupe se situent parmi les pays tropicaux qui ont la plus faible mortalité. Toutefois, cette situation, due à l'amélioration des conditions sanitaires, traduit encore un taux de mortalité supérieur à celui de la métropole. Des progrès peuvent être attendus de l'effort poursuivi dans le domaine des structures sanitaires et des équipements médicaux.

On observe par ailleurs, depuis 1962, une certaine régression du taux de natalité sous les effets conjugués des progrès de l'urbanisation, de l'implantation du planning familial, du développement de l'information et de l'éducation, qui exercent une influence indiscutable sur le comportement procréateur. Il s'y ajoute l'effet des migrations relativement fortes, notamment parmi les femmes en âge de procréer. De 1965 à 1969, l'accroissement naturel de la population martiniquaise est passé de 27 % à 19 %. Une évolution comparable, bien que moins marquée (27 à 23 %) s'est également produite à la Guadeloupe. Comparé à celui de la métropole, particulièrement faible il est vrai, cet accroissement naturel reste encore quatre fois supérieur dans les départements antillais.

(1) Revue *Population* (septembre-octobre 1968).

Evolution démographique (1946-1970).

Nombre d'habitants.

ANNEES	MARTINIQUE	GUADELOUPE
1946	209.200	190.400
1954	239.130	229.120
1961	281.500	277.500
1967	319.800	312.400
1968	325.600	318.200
1969	332.300	322.600
1970	338.200	327.000

L'évolution démographique fait apparaître, pour la Martinique, un accroissement naturel qui approche le chiffre de 7.000 personnes chaque année. Ce rythme, s'il devait se maintenir, se traduirait par un doublement de la population dans les vingt-cinq prochaines années. A la Guadeloupe, sur la base de l'accroissement actuel, le même résultat serait obtenu dans un délai plus court. 333.000 habitants vivent sur une surface de 1.779 kilomètres carrés, ce qui représente 187 habitants au kilomètre carré, contre 91 en France en 1969. La population s'accroît donc au taux de 2,9 % contre 0,8 % en France métropolitaine.

Dans l'un et l'autre département, plus de la moitié de la population est âgée de moins de vingt ans (1) et, chaque année, on assiste à l'apparition fiévreuse de plusieurs milliers de jeunes déversés sur le marché du travail à la recherche d'un premier emploi. Compte tenu de l'exiguïté du territoire et des possibilités somme toute limitées du développement économique, la recherche d'un meilleur équilibre du taux d'accroissement démographique apparaît à la fois comme une nécessité absolument vitale pour l'avenir de ces départements et comme une condition indispensable de l'amélioration du niveau de vie.

(1) A la Guadeloupe, les moins de vingt ans sont devenus majoritaires et représentaient plus de 54 % de la population en 1971.

3. Etant donné la situation démographique, on ne peut espérer que, dans le cadre du VI^e Plan, le nombre d'emplois créés suivra la demande. Aussi s'est-il avéré nécessaire de recourir pour l'avenir à deux moyens essentiels de *régulation de la poussée démographique* : d'une part, la politique de planning familial ; d'autre part, la migration des travailleurs.

La politique de planning familial : remède à long terme.

Parallèlement au facteur d'harmonisation recherché en métropole, le contrôle des naissances constitue en outre, pour les Départements d'Outre-Mer, l'impératif social et économique d'une nécessaire normalisation démographique.

Cette politique de planning familial, sujet de graves controverses, est mise en œuvre par des associations privées, dotées de moyens financiers, du personnel et des locaux nécessaires.

A la Guadeloupe, l'association de planning familial, créée dès 1964, se donnait pour but l'étude des problèmes de la maternité, de la natalité et de leurs répercussions familiales et sociales en faisant prendre conscience à chaque famille de ses responsabilités face à sa progéniture. Elle stipulait en outre que « toute personne mandatée par l'association pour exercer une action devait observer la plus stricte objectivité et respecter les conceptions morales, philosophiques, politiques et religieuses des adhérents en faisant abstraction de son éthique personnelle ».

En janvier 1968, cette association ouvrait son premier centre de consultations gratuites à Pointe-à-Pitre. Elle compte actuellement douze centres de consultations et dix centres d'information qui orientent les consultantes vers les médecins. Les consultations ont été de l'ordre de 6.700 en 1969 et l'on considère que 8 % environ des femmes de 20 à 40 ans sont venues consulter les centres de planning familial.

A la Martinique, deux centres de consultation ont été ouverts, l'un à Fort-de-France, l'autre à Trinité, sous l'impulsion de l'association pour l'information et l'orientation familiales. Le nombre des consultations, également gratuites, a été de 1.480 au centre de Fort-de-France au cours du premier semestre 1970.

Dans chacun de ces départements, l'action menée par ces associations privées bénéficie du concours du Fonds d'action sociale des caisses de Sécurité sociale (F. A. S. SO) depuis qu'un arrêté interministériel du 4 octobre 1968 a prévu cette intervention financière spécifique, entre autres actions de caractère social. Depuis le 1^{er} janvier 1968, les ressources du Fonds s'élèvent à 45 % du montant des prestations familiales versées dans les Départements d'Outre-Mer.

On observe, depuis lors, une tendance générale au ralentissement de la progression démographique aux Antilles qui paraît due à la diminution du taux d'accroissement naturel de la population. La loi du 28 décembre 1967, en levant l'interdit touchant la régulation des naissances et des méthodes contraceptives, devrait affermir ce mouvement.

Cette loi stipule en son article 6 que, pour les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, un règlement d'administration publique fixera les modalités d'application de la loi en tenant compte de la situation particulière de ces départements. Un texte a été préparé à cet effet qui a été envoyé, le 6 mars 1972, aux préfets de ces départements afin de recueillir l'avis des conseils généraux. Ceux-ci ont adopté le projet, sous réserve de certains amendements concernant le problème de la vente et des fournitures de produits contraceptifs aux mineurs non émancipés. Le relèvement de la limite d'âge et la question de l'autorité parentale sont notamment posés. Un nouveau projet de décret a donc été rédigé par les ministères compétents et doit être incessamment soumis à la signature du Ministre des Départements d'Outre-Mer.

Le problème de la migration des travailleurs sera examiné dans le paragraphe suivant.

III. — L'inadaptation du marché de l'emploi.

a) LA SITUATION DE L'EMPLOI

La notion de chômage dans les Départements d'Outre-Mer ne répond pas aux mêmes critères qu'en métropole. En effet, nombre de professions ont un caractère essentiellement saisonnier, de sorte qu'il est difficile de départager les chômeurs réels des salariés irréguliers. Ceci explique que des statistiques précises en matière de

chômage n'aient pu, jusqu'à ces dernières années, être établies. Quoi qu'il en soit, il demeure que tout doit être mis en œuvre pour obtenir dans ce domaine une meilleure information.

Alors qu'en métropole l'I. N. S. E. E. indique le nombre de chômeurs secourus, il a dû utiliser pour les Départements d'Outre-Mer un recensement distinct « des chômeurs partiels ou occasionnels » et « des chômeurs totaux ».

Pour la période du V^e Plan, les emplois créés ont à peine compensé les pertes d'emplois apparues et la situation a tendance à se dégrader. Selon les renseignements fournis par l'I. N. S. E. E., la situation de l'emploi à la Martinique et à la Guadeloupe se présenterait comme suit à l'heure actuelle :

	MARTINIQUE	GUADELOUPE
Population de plus de 15 ans.....	193.480	190.000
Emplois réguliers.....	102.620	94.600
Chômeurs partiels ou occasionnels....	15.340	18.700
Chômeurs totaux.....	11.140	16.450
Inactifs ne cherchant pas d'emploi (1).	64.380	60.250

(1) Martinique : dont 14.795 étudiants ou élèves et 36.430 femmes.
Guadeloupe : dont 13.130 étudiants ou élèves et 37.870 femmes.

Si l'on examine la structure de l'emploi dans l'un et l'autre de ces départements, on peut constater, pour la période 1966-1970, que :

— *Le secteur primaire* enregistre une nette régression pour la création d'emplois et que les progrès réalisés dans le secteur bananier n'arrivent pas à contre-balancer la baisse d'effectifs affectant le secteur de la canne à sucre, baisse due aux efforts successifs de mécanisation ;

— *Dans le secteur secondaire*, la population active semble stagner, le bâtiment et les travaux publics ne créant pas d'emplois nouveaux. Ce secteur se caractérise de plus en plus par une disparition d'emplois d'appoint ou traditionnels au profit de secteurs plus modernes ;

— *Dans le secteur tertiaire*, par contre, le niveau de l'emploi s'est amélioré. Il englobe 49 % de la population active à la Guadeloupe et intéresse notamment l'administration publique, l'enseignement, l'action sanitaire et sociale et le tourisme.

Cette situation a conduit le Gouvernement à réorienter les objectifs de sa politique dans le cadre du VI^e Plan et à mettre plus nettement l'accent sur le développement économique des départements d'outre-mer. Ceci conduit à envisager la création de 28.000 emplois aux Antilles de 1971 à 1975, notamment dans le tourisme (10.500), l'industrie (1.600), les services publics et l'enseignement (9.900).

Il n'en demeure pas moins que ces chiffres sont loin de correspondre au nombre de jeunes arrivant sur le marché de l'emploi et que le nombre de chômeurs continuera à augmenter de 15.000 environ pour cette période et ce, sur la base des prévisions les plus optimistes. Ceci montre toute l'importance qui s'attache, d'une part à la relance des productions de base du secteur primaire de façon à y maintenir le maximum d'emplois, d'autre part au développement d'industries locales, créatrices d'emplois.

b) En dehors de la politique des migrations qui sera examinée ultérieurement, deux types d'actions ont été envisagés pour pallier cette situation :

— L'ordonnance du 13 juillet 1967 sur les garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi prévoit son application dans les Départements d'Outre-Mer. Cependant, compte tenu de la situation économique locale, il est apparu plus adéquat au Gouvernement de développer dans ces départements les modalités actuelles d'aides aux travailleurs privés d'emploi, c'est-à-dire d'étendre l'organisation des chantiers de chômage pour lesquels d'importants crédits ont été inscrits au budget du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population. Ces crédits sont passés de 7,4 millions en 1966 à 20 millions en 1970 et 1971. Cependant, si les crédits chômage peuvent pallier les pertes d'emploi affectant la main-d'œuvre banale, ils sont inopérants à l'égard du personnel qualifié et des cadres. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'extension aux Départements d'Outre-Mer de l'ordonnance de 1967 garantissant un certain niveau de ressources aux travailleurs privés d'emploi est réclamée avec insistance.

— Par ailleurs, en vue de faciliter le placement des travailleurs, le principe de l'implantation de l'Agence nationale pour l'Emploi dans les Départements d'Outre-Mer a été admis. Il reste à déterminer les modalités particulières de cette implantation et on ne saurait trop insister sur la nécessité d'accélérer cette procédure.

Cependant, les aides à caractère social, si nécessaires soient-elles, ne peuvent être considérées que comme des palliatifs et ne sauraient permettre de trouver une solution à long terme qui implique qu'une absolue priorité soit accordée au développement économique. Il importe en effet d'assurer la relève du système d'aide sociale qui transforme ces départements en « assistés vivant dans des conditions économiques artificielles ».

Cette action de développement économique, condition d'un réel progrès social, est étroitement liée à une action parallèle de formation professionnelle des hommes dont on ne saurait trop souligner l'importance.

c) LES MIGRATIONS, PALLIATIF NÉCESSAIRE

Dès 1961, le Gouvernement décidait de pratiquer dans les départements d'outre-mer une politique de migration placée sous le signe de la promotion sociale, de l'appel au volontariat et du caractère progressif du mouvement d'émigration. L'organisation en a été confiée au *Bureau pour le développement des migrations intéressant les Départements d'Outre-Mer (B. U. M. I. D. O. M.)*, Société d'Etat créée en 1963, qui contrôle les migrations à plus de 80 %.

La tâche du B. U. M. I. D. O. M. consiste à recruter de jeunes volontaires, à les former pour qu'ils s'adaptent et puissent travailler loin de leur pays, à les placer dans divers centres de la métropole, à les soutenir matériellement et moralement durant les premières années. Pour la formation des candidats à l'émigration, le B. U. M. I. D. O. M. travaille en liaison avec les Services de la formation professionnelle et ceux du Service militaire adapté (S. M. A.). Il a néanmoins créé ses propres centres de formation en métropole et organisé des stages d'entreprises. Disposant d'une organisation très ramifiée, ses bureaux se trouvent à la fois dans les départements d'outre-mer et dans les grandes villes de la métropole, ce qui leur permet de chercher des emplois dans les administrations, le secteur nationalisé, le secteur privé et de créer des foyers où les émigrés peuvent se retrouver.

Le problème du logement constitue évidemment une préoccupation fondamentale. Lorsqu'il n'est pas assuré par les employeurs, le B. U. M. I. D. O. M. le prend en charge soit dans des habitations à loyer modéré acquises par ses soins, soit dans ses foyers, soit par l'octroi de prêts pour la location et l'achat.

Par ailleurs, afin d'enlever à la migration son aspect de séparation de longue durée, le B. U. M. I. D. O. M. a passé des conventions avec Air France en vue d'obtenir, pour les Antillais résidant en métropole et désirant passer leurs vacances dans leurs départements, des conditions de transport compatibles avec leur revenu. Cette initiative permet à un nombre croissant de migrants de passer leurs vacances dans leurs départements d'origine.

De 1963 à 1970, le nombre total de migrants a atteint 17.440 pour la Guadeloupe et 17.310 pour la Martinique. Le rythme actuel de ces migrations est de 2.500 par an pour chacun de ces deux départements et correspond aux estimations retenues par le VI^e Plan.

En principe, la Guyane, qui est le pays le moins peuplé de toutes les régions intertropicales, devrait normalement offrir pour sa mise en valeur d'importants débouchés aux émigrants des départements antillais. Cependant, ces possibilités se sont jusqu'ici heurtées à bien des réticences tant du côté antillais que du côté guyanais qui craint d'être noyé par un flot d'immigrants. Il reste à vaincre beaucoup de préjugés pour assurer un mouvement normal et souhaitable d'émigration de la Guadeloupe et de la Martinique vers la Guyane en tenant compte évidemment des possibilités réelles de développement et des besoins en main-d'œuvre de ce département.

IV. — Une balance des échanges commerciaux déficitaire.

L'exiguïté du territoire, l'insularité et les caractéristiques économiques des départements antillais entraînent d'importants échanges avec l'extérieur. Toutefois, ces échanges se caractérisent par le très faible taux de couverture des importations par les exportations et une dégradation de cette situation au cours des dernières années.

De 1967 à 1970, ce taux est passé de 33 % à 29 % à la Guadeloupe et de 41 % à 21 % à la Martinique. Cette évolution provient pour l'essentiel des facteurs suivants :

— la dévaluation du franc, survenue en août 1969, s'est traduite par une hausse des prix à l'importation des marchandises provenant de l'extérieur de la zone franc. A la Martinique, ces produits représentent environ 26 % de l'ensemble des importations en valeur ;

— les exportations de produits agricoles, composées essentiellement de produits dérivés de la canne à sucre, de bananes et d'ananas, constituant 83 % des exportations de la Guadeloupe et 93 % des exportations de la Martinique, ont accusé une régression sensible ;

— l'accroissement important de la demande de produits importés, notamment de biens de consommation, résulte de l'augmentation des dépenses publiques et des revenus salariaux ;

— la détérioration des termes de l'échange dont les produits tropicaux sont tributaires.

La C. E. E. arrive au premier rang des fournisseurs et des acheteurs avec environ 82 % des marchandises importées à la Martinique et 98 % de l'ensemble des produits exportés par ce département.

L'essentiel du commerce reste plus particulièrement tourné vers la France métropolitaine qui constitue le premier fournisseur et le premier client de ces départements (73 % des importations et 80 % des exportations de la Martinique).

La structure des échanges des départements antillais, déjà peu favorable, a donc tendance à se détériorer encore sous le double effet de la progression des importations de biens de consommation et de la stagnation des exportations à base de produits agricoles. S'agissant des importations, il est frappant de constater la faible part des importations de matières premières, de demi-produits et de biens d'équipement, comparée à celle des biens de consommation, notamment alimentaires. Les importations régulières et croissantes de denrées agricoles pouvant être produites sur place constituent un singulier paradoxe dans ces îles à économie basée sur l'agriculture.

Il semble résulter de cette situation que l'entretien du niveau de vie l'emporte sur le rattrapage économique et qu'en définitive la propension à consommer est plus forte que la propension à investir et à produire. La persistance d'une telle situation ne peut être considérée comme satisfaisante dans la mesure où elle tend à reculer la perspective d'un véritable « décollage » de l'économie de ces départements et à entretenir dans les milieux antillais la croyance trop répandue en une assistance inéluctable et inconditionnelle de la métropole. Il existe des possibilités d'accroissement et de diversification de la production nationale qu'il faut à tout prix promouvoir. Ceci exige évidemment l'adhésion de la population antillaise.

CHAPITRE II

LES PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le présent rapport n'a pas pour objet de dresser un inventaire économique des départements des Antilles — un tel travail a été effectué de façon approfondie à l'occasion de la préparation du VI^e Plan — mais de faire le point des principaux problèmes que pose leur développement économique, des difficultés rencontrées et des infléchissements souhaitables au début de la deuxième année d'exécution de ce VI^e Plan.

Compte tenu de la place particulière qu'elle occupe encore dans la structure économique de ces départements, l'agriculture a tout spécialement retenu l'attention de la délégation qui n'en a pas pour autant négligé les problèmes du développement industriel, de la modernisation de l'artisanat, des transports et du développement du tourisme.

Section I.

L'économie agricole.

I. — CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

1. L'agriculture reste encore, et de loin, le secteur productif prépondérant de l'activité économique des deux départements des Antilles, et ce, malgré les progrès, encore insuffisants, enregistrés dans l'industrie, le tourisme et la pêche. L'agriculture représente en effet 17,4 % de la production intérieure brute à la Guadeloupe et 13 % à la Martinique.

Les productions agricoles représentent 83 % de la valeur des exportations de la Guadeloupe et 93 % de celles de la Martinique, c'est-à-dire quelles constituent l'élément à peu près unique des exportations. Le secteur agricole assure encore l'emploi d'une part importante, bien qu'en voie de diminution, de la population active;

soit environ 25 % à la Guadeloupe et 28 % à la Martinique. La population vit, en majorité, à la campagne. Si l'on y ajoute que, dans les bourgs, les principales activités industrielles sont dues aux sucreries et aux distilleries, il apparaît que l'activité de la population est essentiellement à base agricole. La situation de l'agriculture a évolué de façon sensiblement analogue dans l'un et l'autre département, avec toutefois certains décalages. En revanche, elle varie nettement selon les productions, comme on le verra dans les pages qui suivent.

2. L'agriculture antillaise est actuellement caractérisée par trois faits qui ne manquent pas de poser de lourds problèmes.

D'une part, des *cyclones* d'une fréquence inhabituelle, aggravés par une très grande sécheresse en 1971, ont ravagé ces départements (quatre en quatre ans, alors que la moyenne est de un tous les vingt-six ans), provoquant un fort endettement du monde rural. A cet égard, le problème du financement de la réparation des dommages causés par ces cyclones demeure posé et pèse très lourdement sur l'économie agricole lorsque ces catastrophes se répètent comme dans le cas de la bananeraie guadeloupéenne.

D'autre part la concurrence mondiale et la nécessité d'un meilleur rendement obligent l'agriculture à se moderniser par la *mécanisation des cultures*. Cela pose de nouveaux problèmes : remodelage des parcelles, nouvel endettement pour l'équipement, création de nouvelles activités pour compenser les emplois supprimés.

Un autre problème important est posé par *l'emploi de la main-d'œuvre et l'alignement des salaires sur la base métropolitaine*. Il a été longtemps de tradition de ne pas mécaniser les cultures pour employer le maximum de main-d'œuvre. Or les salaires ont augmenté sensiblement et les prix sont des prix européens calculés sur des productions hautement mécanisées. Il s'ensuit que, tant que les cultures de ces départements n'auront pas été également mécanisées, elles ne seront par rentables si elles sont faites avec des salaires européens. En outre, si l'éloignement apporte une certaine protection aux productions de consommation locale encore insuffisamment développées, cet éloignement constitue un lourd handicap pour les cultures d'exportation, notamment le sucre.

La solution réside donc dans l'augmentation de la productivité d'une agriculture demeurée assez archaïque dans la masse de ses

petites exploitations. Pour atteindre la compétitivité, il importe donc que l'augmentation de la productivité soit plus rapide que celle, inévitable, des salaires. Un tournant est donc en train de s'amorcer au cours du VI^e Plan : celui du passage d'une agriculture de main-d'œuvre à une agriculture compétitive, impliquant notamment la mécanisation. Il en résulte que l'agriculture ne résoudra pas le problème de l'emploi. Au mieux conservera-t-elle ses effectifs si l'expansion projetée se réalise. Mais cette modernisation exigera des capitaux importants, qu'il s'agisse de l'aide publique ou du recours aux organismes de crédit. Les investissements portant sur la formation des hommes, sur les structures foncières, sur l'irrigation, sur l'aménagement de l'espace rural ou les aides à la production doivent dès lors être considérés comme la condition du succès de la politique d'expansion et de modernisation de l'agriculture antillaise.

3. Outre les aléas climatiques et les mauvaises conditions de prix de revient, on ne saurait trop souligner l'importance qui s'attache à *l'organisation des marchés*, à commencer par le marché local, et à l'élargissement des débouchés pour lesquels des progrès essentiels restent à réaliser. Ceci implique notamment une adaptation de structures économiques restées inadéquates et d'agents économiques dont la gestion reste trop souvent défectueuse.

L'intégration des Départements d'Outre-Mer dans le Marché commun modifie de façon parfois fondamentale la situation des diverses productions, soit en apportant une sécurité dans les quantités à produire ou les prix d'écoulement (sucre, tabac), soit en ouvrant le marché de ces départements à la concurrence accrue des produits de la Communauté (importations d'aliments du bétail, d'oléagineux, etc.). Il s'agit donc pour ces départements de se mettre en mesure, d'une part, de profiter des chances accrues que leur offre le Marché Commun, notamment en produisant au moins dans la limite des quotas qui leur sont alloués (cas du sucre), et, d'autre part, d'écartier les risques découlant d'une concurrence accrue.

Le secteur agricole des deux départements se caractérise par le fait qu'aucune surproduction n'y est enregistrée et qu'il n'atteint pas les quotas européens qui lui sont alloués. Il restera encore pendant longtemps le principal secteur économique de ces départements dans la mesure où l'on saura résoudre en temps voulu ses problèmes.

Une relance vigoureuse de la production agricole, principalement des produits d'exportation, et une diversification plus accentuée des cultures sont indispensables pour compenser les effets de la mécanisation, éviter que la main-d'œuvre sous-employée cesse de quitter la campagne pour rechercher dans les centres urbains des emplois bien aléatoires, assurer à ces départements une plus grande autonomie alimentaire. Une importance particulière doit donc être attachée à ce que les objectifs du VI^e Plan soient atteints dans ce domaine, mieux que ne l'ont été ceux du Plan précédent.

II. — LA MISE EN VALEUR DES TERRES

Dans ses grands traits, l'économie à vocation essentiellement agricole des deux départements couvre des superficies utiles relativement faibles.

A la Guadeloupe, les terres se partagent entre :
60.000 hectares de superficie agricole utile ;
58.000 hectares de forêts ;
50.000 hectares impropres à la culture.

La superficie utile comprend notamment : 29.500 hectares de canne, 7.300 hectares pour la banane, 4.000 hectares pour les productions maraîchères et vivrières, 15.000 hectares de savanes et de prairie.

A la Martinique, on compte environ 28.000 hectares de terres labourables, 20.000 hectares de pâturages, 32.000 hectares de forêts, 32.000 hectares de terres en friches, dont 25.000 sont impropres à la culture. Les terres labourables sont utilisées à concurrence de 8.000 hectares par la canne à sucre, 9.500 hectares par les bananeraies, 1.050 hectares par l'ananas, 4.000 hectares de cultures maraîchères et vivrières, 45 hectares de fleurs et tabac, 275 hectares de cultures fruitières (avocat), 3.500 hectares de friches (après cultures).

III. — LA RÉFORME FONCIÈRE

Les précédentes missions d'information de la Commission des Lois constitutionnelles et de Législation du Sénat ayant spécialement étudié les conditions d'application de la réforme foncière dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique, la

délégation de la Commission des Affaires économiques s'est plus particulièrement attachée à l'étude d'autres problèmes. Elle se bornera donc à faire le point de la question sans lui donner tous les développements qu'elle appellerait normalement.

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, les différentes administrations ont cherché à intégrer le plus complètement possible les Départements d'Outre-Mer dans le cadre de la politique générale de la métropole. A ce titre, sur le plan agricole, la plupart des dispositions du Code rural leur ont été étendues en tenant compte de leurs structures particulières. En dehors du Code rural, les Départements d'Outre-Mer bénéficient des dispositions des lois d'orientation agricole et de la loi relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole.

L'extension de ces différents textes permet aux Départements d'Outre-Mer d'obtenir un régime juridique et un mode d'exploitation des structures agricoles identiques à ceux de la métropole.

Toutefois, pour créer un véritable paysannat, la loi du 2 août 1961, tendant à améliorer dans ces départements la situation des populations agricoles en modifiant les conditions de l'exploitation agricole et en facilitant l'accession des exploitants à la propriété rurale, vise à permettre un développement rationnel de leur économie compte tenu de la nécessité de diversifier leur production.

Cette loi a pour objet de modifier la structure foncière des Départements d'Outre-Mer, notamment celle de la Martinique caractérisée par la prédominance de la grande propriété sucrière et de quelques rares exploitations en colonnage et en métayage et celle de la Guadeloupe où il existe également de grandes propriétés sucrières, mais où le nombre de petits propriétaires est beaucoup plus élevé.

Bien que l'on manque de renseignements précis sur les structures de la propriété, on estime généralement que la situation en 1967 se caractérisait :

Pour la Martinique :

— par la prédominance de la grande propriété : 47.250 hectares, soit près de la moitié de la superficie de la Martinique, sont répartis entre 201 propriétaires de 100 hectares et plus, ou encore 58,8 % de la surface agricole sont entre les mains de 2,76 % des propriétaires ;

- la moyenne propriété (10 à 40 hectares) est peu importante : 446 propriétaires, soit 6 %, possèdent 8.752 hectares, ce qui représente 11 % du territoire rural ;
- la petite propriété présente un aspect de *microfundia* : les possédants de moins de 3 hectares, au nombre de 5.057, représentent près de 70 % de tous les propriétaires fonciers de l'île, mais ne contrôlent que 8 % de la surface, soit une superficie moyenne de 1,3 hectare par possédant.

En Guadeloupe :

- une cinquantaine de sociétés métropolitaines et de grands propriétaires blancs, soit moins de 0,4 % du nombre total des possédants, concentraient à eux seuls 55 % des surfaces agricoles ;
- 600 moyens propriétaires, soit 3,6 %, détiennent 15 % des surfaces ;
- 16.000 petits propriétaires, soit 96 %, ne disposent que de 30 % des surfaces.

La réforme foncière a donc principalement consisté à acquérir de grands domaines pour les diviser en lots en vue de l'accession à la propriété. Jusqu'à la création, assez récente, des S. A. F. E. R., l'essentiel de cette tâche a été accompli par certains organismes (Caisse de Crédit agricole mutuel, Sociétés d'équipement, Société d'aide technique et de coopération). Depuis leur création, en 1967-1968, jusqu'à la fin de l'année 1971, l'activité des S. A. F. E. R.-Antilles peut se résumer comme suit :

	MARTINIQUE	GUADELOUPE
Acquisitions :		
En hectares.....	1.280	2.256
En valeur (en francs).....	7.143.890	9.344.208
Rétrocessions :		
En hectares.....	649	322
En valeur (en francs).....	4.776.820	1.757.701
Travaux	1.983.000	2.108.488

Au cours de l'année 1971, les opérations effectuées ont été les suivantes :

Martinique :

Acquisitions : 90 hectares (437.390 F) ;
Rétrocessions : 79 hectares (711.300 F) ;
Travaux : Néant.

Guadeloupe :

Acquisitions : 677 hectares (3.197.716 F) ;
Rétrocessions : 209 hectares (1.118.000 F) ;
Travaux : (1.408.488 F).

Les acquisitions prévues en 1971 étaient de 1.400 ha, le second semestre n'ayant vu que 41 ha achetés au lieu de 743 escomptés. Les rétrocessions portaient sur 500 ha mais le blocage des prêts d'accession à la propriété par le Crédit agricole n'a pu permettre de respecter ce programme (1).

Les crédits F. I. D. O. M. proposés pour les opérations de réforme foncière en 1972 s'élèvent à 387.000 F pour la Martinique et à 1.690.000 F pour la Guadeloupe, plus 800.000 F prévus pour Marie-Galante.

En outre, un crédit de 1,7 million est inscrit au budget de l'Agriculture pour le financement de la réforme foncière dans l'ensemble des Départements d'Outre-Mer.

La S. A. F. E. R. de la Martinique, du fait des difficultés rencontrées concernant les prêts d'accession à la propriété, ne présente pour 1972 qu'un programme restreint.

La S. A. F. E. R. de la Guadeloupe prévoit, pour 1972, les travaux d'assainissement et d'irrigation des 1^{re} et 2^e tranches du domaine « Saub » ainsi que l'irrigation du lotissement de Campry.

Il ressort de ces résultats que l'année 1971 a vu une très nette régression de l'activité des S. A. F. E. R.-Antilles et que les prévisions n'ont pu être respectées dans aucun des deux départements.

Cette situation paraît être due pour l'essentiel à l'incertitude dans laquelle se trouvent ces sociétés de pouvoir rétrocéder les terrains qu'elles achètent. Le maintien en portefeuille de terres qui ne peuvent être rétrocédées implique en outre pour la

(1) Voir page 54, la situation du Crédit agricole.

S. A. F. E. R. des charges financières supplémentaires. Cette situation explique les raisons pour lesquelles les S. A. F. E. R. des Antilles ne semblent pas avoir fait jouer le droit de préemption qu'elles ont été autorisées à exercer dans les conditions prévues aux décrets des 3 et 4 mai 1971.

La délégation a été tenue informée des difficultés rencontrées par les Caisses de crédit agricole (spécialement à la Guadeloupe) dans le recouvrement des prêts accordés aux attributaires de la réforme foncière et, plus généralement, des inquiétudes d'un certain nombre de responsables quant à la validité des propriétés familiales créées dans le cadre de cette réforme. Un important effort d'information, d'encadrement et de sélection doit être engagé afin de rendre plus viable la réforme foncière aux Antilles et lui permettre d'atteindre les objectifs assignés par le VI^e Plan qui prévoit un courant d'acquisitions et de rétrocessions annuelles de 1.200 hectares à la Guadeloupe et de 600 hectares à la Martinique, ce qui porterait dans le premier de ces départements les réalisations à un total de 15.700 hectares en 1975, soit près de 30 % des 58.000 hectares de la superficie agricole. Il aurait alors été créé 3.500 exploitations familiales qui serviront d'exemple aux autres exploitants et qui seront un élément de stabilité dans les campagnes. A cet égard, la délégation a été heureusement impressionnée par les résultats très positifs dont elle a pu prendre connaissance à l'occasion d'un déplacement à Marie-Galante.

La réforme foncière à Marie-Galante.

L'opération de réforme foncière de l'île de Marie-Galante se poursuit dans le cadre d'une « Mission spéciale d'aménagement » dirigée par M. Courbois, dont il convient de souligner la qualité des réalisations à son actif. La délégation tient, à cet égard, à lui renouveler publiquement les éloges qu'il mérite pour le succès d'une opération exemplaire qui tranche singulièrement avec les résultats souvent décevants obtenus par les S. A. F. E. R. des Antilles.

La charge de la réforme foncière à Marie-Galante a été confiée à la S. O. D. E. G. (Société d'équipement de la Guadeloupe) à la suite du rachat du domaine du Robert par le Conseil général. Après avoir acquis d'autres terres, la S. O. D. E. G. disposait d'environ 5.040 hectares.

Au 31 décembre 1971, le bilan des opérations de lotissement effectuées par la S. O. D. E. G. se décomposait comme suit :

Surface vendue.....	3.288 hectares.
Surface attribuée (en location).....	1.008 —
Surface non encore attribuée.....	150 —
<hr/>	
Total.....	4.446 hectares.

Les 3.288 hectares vendus se répartissent en 908 lots agricoles et 255 lots d'habitat.

En outre, dans le cadre du lotissement départemental, l'opération porte sur 595 hectares, dont :

Surface vendue (52 lots).....	145 hectares.
Surface attribuée (en location).....	380 hectares.
Surface non attribuée.....	70 hectares.

Au total, sur 5.041 hectares, il ne reste donc que 220 hectares non attribués. 111,5 kilomètres de chemins, subventionnés à 80 % par le F. I. D. O. M., ont été réalisés. 550 hectares ont dû être défrichés. La surface moyenne des lots est de l'ordre de 4,5 hectares d'une valeur de 4.000 F à 6.000 F par hectare, remboursable en vingt ans.

La production de canne à sucre est passée de 116.445 tonnes en 1966 à 153.875 tonnes en 1971, avec une richesse moyenne de 10,07. Les trois usines de l'île ont été regroupées en une seule usine, la S. O. S. U. M. A. G., transformée en société d'économie mixte. Cette réorganisation doit être considérée comme l'un des facteurs clés du succès de l'opération de réforme foncière dans la mesure où elle a permis de normaliser les relations entre l'industrie et les planteurs.

On notera enfin que chaque lot en culture compte une superficie moyenne de 25 % de pâturages avec des herbes à haut rendement (pangola), ce qui a permis de porter à 10.000 têtes le troupeau bovin de l'île.

Un personnel de conseillers et de moniteurs agricoles assiste les attributaires dans le cadre de la mission spéciale d'aménagement qui gère la ferme pilote du Vidon, champ d'expérience et de vulgarisation pour les agriculteurs de l'île.

La réussite de l'opération foncière à Marie-Galante tient d'abord aux qualités de son animateur mais aussi :

- au prix de cession du lot relativement faible (10.000 F en moyenne) ;
- à l'effort consenti par la Caisse de crédit agricole mutuel autorisant un apport personnel parfois inférieur à 10 % ;
- à la cession des terres mécanisables à de gros planteurs ;
- à la mise en place d'un personnel d'encadrement.

La mise en œuvre de ces divers éléments, qui ont permis la réussite de la réforme foncière à Marie-Galante, devrait en quelque sorte constituer *un « modèle »* pour les opérations futures.

1. En ce qui concerne le prix de cession des lots, la S. O. D. E. G., promoteur de la réforme foncière à Marie-Galante, a pu pratiquer des tarifs particulièrement bas grâce à l'apport gratuit par le département des terres du « domaine du Robert ».

La possibilité de disposer gratuitement d'un certain nombre d'hectares de terre, étant exceptionnelle, pourrait être remplacée par une aide financière accrue qui serait mise en place soit par les collectivités locales, soit par les pouvoirs publics.

Mais il serait encore plus expédient de déterminer fermement et de faire observer pour le prix d'acquisition des terrains par la S. A. F. E. R. un ratio, prix de la terre/produit brut, compatible avec les réalités économiques locales.

2. A Marie-Galante, le Crédit agricole mutuel a accepté de la part des attributaires des lots un apport personnel faible, de l'ordre de 10 % du prix total.

Une telle politique est favorable à l'installation des agriculteurs mais il semble qu'en Guadeloupe, la Caisse de Crédit agricole, sans doute en raison des difficultés rencontrées, pratique des conditions moins favorables que dans les autres départements d'outre-mer, notamment à la Réunion où cet organisme prête sur trente ans pour la totalité du montant de l'acquisition, avec possibilité d'adjoindre à ce montant une somme de 2.000 F à 6.000 F comme fonds de roulement.

Il apparaît donc souhaitable que les conditions de crédit puissent être harmonisées entre les départements d'outre-mer et qu'elles aboutissent à réduire au minimum l'apport personnel ainsi qu'à allonger la durée du prêt.

3. A Marie-Galante, la création de coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (C. U. M. A.) pour les lots de faible importance et la sélection des attributaires ont favorisé l'exploitation rationnelle de la terre, seule en mesure d'assurer le succès de l'opération.

Telles apparaissent, en définitive, les conditions essentielles du succès de la réforme foncière qui reste à mettre en œuvre dans ces deux départements si l'on veut aboutir au renouveau économique et à la promotion sociale attendus.

La délégation de la Commission des Affaires économiques fait entièrement siennes les conclusions présentées dans le rapport d'information de la Commission des lois, en mai 1971. Elle regrette simplement que rien de positif n'ait été entrepris depuis lors pour rendre crédible la réforme foncière dans les départements des Antilles et pour assurer l'exécution des objectifs du VI^e Plan dans ce domaine. Bonne dans son principe, la réforme foncière n'est pas, évidemment, la panacée universelle. Mais elle doit s'intégrer dans une politique d'ensemble du développement agricole de ces départements.

IV. — LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES D'EXPORTATION

A. — *La canne à sucre.*

1. Superficies.

La canne à sucre reste, malgré une certaine régression, la culture la plus importante des deux départements.

A la Guadeloupe, les surfaces cultivées sont passées de 30.000 hectares en 1960, à 28.500 hectares en 1970, puis 27.000 hectares en 1971.

A la Martinique, les surfaces cultivées, après avoir atteint un maximum en 1960 avec 14.000 hectares, ont régressé à 7.500 hectares en 1970 pour remonter à 8.000 hectares en 1971. Depuis cinq ans, on assiste à un recul marqué de la canne, nettement plus fort en Martinique qu'en Guadeloupe. Ce phénomène de régression s'est trouvé aggravé par les cyclones et par la très grande sécheresse qui ont sévi.

2. Production.

Parallèlement à l'évolution des surfaces la production totale de sucre brut de canne des départements antillais n'a cessé de régresser, de façon presque constante, depuis 1966 :

ANNEES	CANNES MANIPULEES	SUCRE BRUT	RENDEMENT
	(En tonnes.)		(En pourcentage.)
A. — Guadeloupe.			
1965	1.847.210	184.812	10
1966	1.843.548	167.280	9
1967	1.622.900	136.739	8,43
1968	1.418.196	140.553	9,91
1969	1.767.602	148.724	8,41
1970	1.813.352	159.824	8,81
1971	»	(1) 150.000	»
B. — Martinique.			
1965	805.483	70.187	8,70
1966	719.532	53.200	7,40
1967	596.611	47.110	7,90
1968	432.842	36.931	8,50
1969	422.102	31.570	7,50
1970	368.858	26.866	7,30
1971	(1) 400.000	(1) 29.400	7,40

(1) Chiffres provisoires.

Les causes de cette régression sont multiples :

- désaffection des paysans, soit en raison du travail pénible que représente la coupe à la main, soit parce que cette culture, encore trop archaïque, leur rappelle l'esclavage ;
- mauvaise organisation du calendrier des coupes (entraînant des pertes en sucre sur le champ), du transport des cannes et de leur réception à l'usine ;
- prix de revient trop élevés ;
- vétusté des usines impliquant des pertes en sucre et par suite un manque à gagner ;
- concurrence des cultures plus attractives, notamment de la banane en Martinique.

Cette évolution est d'autant plus inquiétante que l'intégration des productions sucrières tropicales dans l'économie du Marché commun et leur inclusion dans la réglementation des quotas et des prix auraient dû normalement se traduire par un dévelop-

pement de cette culture. Les pays du Marché commun ont accordé aux producteurs des garanties d'écoulement et de prix jusqu'en 1974, mais ces départements n'atteignant pas les quotas de production qui leur sont alloués (177.000 tonnes pour la Guadeloupe, 61.890 tonnes pour la Martinique après transferts provisoires), il est à craindre que la France éprouve des difficultés pour obtenir la reconduction de ces quotas au-delà de 1974, compte tenu de l'élargissement de la C. E. E.

Il était donc indispensable de remédier très rapidement à cette situation qui aboutirait à une perte d'emplois dans ces départements où l'activité agricole est essentielle. Ceci est d'autant plus regrettable que le marché mondial du sucre semble se caractériser de plus en plus par un déficit structurel.

3. Les mesures de relance.

Les pouvoirs publics s'efforcent en conséquence d'apporter des solutions qui ont pris la forme d'un programme quinquennal (1970-1974) de modernisation de l'économie sucrière en Guadeloupe et d'un plan de relance en Martinique.

a) *A la Guadeloupe*, le programme quinquennal a pour objet d'accroître la production et la productivité en amont des usines en facilitant les nécessaires mutations techniques. Il prévoit des interventions en matière de mécanisation de la culture, de la coupe et du transport de la canne, la réorganisation et la rationalisation des opérations d'approvisionnement des usines, l'aménagement des installations de réception des usines, les travaux d'amélioration du sol et de la voirie rurale, l'encadrement technique des agriculteurs et la sélection des variétés à haute teneur en sucre, l'amélioration des conditions de pesée des cannes et de leur prise en charge, donnant de plus grandes garanties aux producteurs.

Un centre technique de la canne à sucre, géré par la profession et alimenté par une taxe parafiscale, permet de mettre au point les techniques nouvelles nécessaires et la modernisation des méthodes culturales.

Par ailleurs, la concentration des neuf usines où est produit le sucre est prévue.

Le coût total du programme réparti sur cinq ans s'élève à 103,5 millions de francs, tous financements compris, c'est-à-dire publics (60,5 millions de francs), privés et bancaires. Son

succès implique une étroite coordination des efforts et des investissements pour assurer la cohérence entre les actions engagées dans la production, le transport et la transformation. Il devrait permettre d'atteindre rapidement le quota européen (177.000 tonnes) au lieu de 150.000 tonnes produites en 1971.

b) *En Martinique*, la dégradation de l'économie sucrière, plus ancienne et plus grave qu'à la Guadeloupe, a conduit les pouvoirs publics, dès 1966, à prendre une série de mesures en vue de sauvegarder cette activité et limiter la régression de cette culture. Il s'agit pour l'essentiel :

- *des aides incitatrices à la plantation de canne* (prime de 1.500 F l'hectare planté ou replanté, financée par le F. I. D. O. M., plus prêt complémentaire de 2.000 F l'hectare du Crédit agricole). Au 31 décembre 1971, le total des demandes d'aides reçues portait sur 1.310 hectares ;
- *des aides à l'aménagement du sol ou aides au remodelage* des terres à canne, financées par une subvention du Ministère de l'Agriculture de 50 % du coût des travaux, le complément étant assuré par des prêts de la Caisse de Crédit agricole, garantis par le département. Sur une superficie programmée de 4.323 hectares, les travaux ont porté, au 31 décembre 1971, sur 2.851 hectares. Après une chute enregistrée en 1970, la reprise des travaux a été très nette en 1971. Cet effort devrait se poursuivre en 1972 sous réserve que le financement du programme soit mis en place rapidement par le Ministère de l'Agriculture et la Caisse nationale de Crédit agricole ;
- *une aide à la mécanisation* ayant pour objet d'améliorer les méthodes de préparation des sols, en particulier chez les petits planteurs et de transformer les méthodes de coupe et de transport. En 1971, 41 % de la coupe s'est effectuée en méthode traditionnelle, 59 % en ramassage mécanique, ce qui traduit une amélioration sensible par rapport à la situation antérieure au plan de relance ;
- *une aide à la restructuration et à la concentration de l'industrie sucrière*. Il s'agissait de doter l'outil industriel représenté par six usines en 1968, d'un organisme unique de gestion. La situation financière de ces usines soulevant des inquiétudes, il s'est agi de redonner confiance aux planteurs qui hésitaient à s'engager dans une culture fondée sur un cycle

de cinq à six ans sans avoir la garantie du maintien de l'outil industriel. D'autre part, les usines trop nombreuses, trop petites, trop anciennes étaient incapables de se regrouper sans aide financière.

Si l'on voulait tenter de dégager un bilan du plan de relance à la Martinique, on pourrait dire que *le déclin de la canne semble enrayé, que la situation au niveau de la production apparaît meilleure, mais que la situation financière des usines reste préoccupante, le problème s'étant finalement déplacé du stade de la production au stade de la transformation*. Il reste encore beaucoup à faire pour que la société de gérance unique achève la rationalisation de cet appareil industriel, choisisse les unités à maintenir ou à créer. L'aide de l'Etat, par le canal du F. D. E. S., destinée à lui permettre de constituer le fonds de roulement et d'investissement nécessaire, s'élève déjà à 7,5 millions de francs. Il devra sans doute être abondé pour que s'achève le plan de remise en ordre de l'industrie sucrière dont le succès dépend d'abord des initiatives locales.

On ne saurait trop insister, en définitive, sur l'importance qui s'attache, pour la modernisation de l'économie sucrière, à l'existence d'un instrument moderne et adapté de transformation des cannes à sucre. Dans l'un et l'autre département, les industriels sucriers, conscients de cette obligation économique, semblent engagés dans un vaste processus de concentration et de modernisation des usines. Ce processus devrait s'accompagner d'une amélioration très sensible des méthodes de gestion. En ces domaines, l'aide de l'Etat devrait tendre en priorité à inciter les usiniers à réaliser ces objectifs.

4. Evolution des prix.

Depuis le 1^{er} juillet 1968, les Antilles françaises sont intégrées dans l'organisation communautaire du marché du sucre, au même titre que la métropole. La production de sucre de canne bénéficie en conséquence de prix d'intervention au stade F. O. B. dans la limite des quotas de base et de quotas maximum (135 % des quotas de base), ce qui devrait leur permettre d'augmenter leur production et d'améliorer le revenu du producteur. On a déjà noté que ces quotas (177.000 tonnes pour la Guadeloupe, 62.000 tonnes pour la Martinique) n'étaient pas atteints.

Si la production sucrière martiniquaise est entièrement consommée sur place ou en métropole, celle de la Guadeloupe est exportée en partie vers les pays tiers, notamment vers les Etats-Unis.

L'évolution des prix de la canne à la production a été la suivante au cours des quatre dernières campagnes (en francs par tonne) :

	MARTINIQUE	GUADELOUPE
1968-1969	63,36	51,28
1969-1970	64,30	54,18
1970-1971	66 »	53,96
1971-1972	70 »	61,49

Ces chiffres ont un caractère indicatif. Ils sont établis en Martinique en fonction d'un barème basé sur un taux de 8,5 % de teneur en sucre. Ils traduisent des disparités du prix de la tonne de canne entre la Guadeloupe et la Martinique. Ceci provient de la place prépondérante du rhum dans la transformation de la canne à la Martinique, mais aussi du surpaiement des cannes par une usine du nord de ce département à partir des recettes issues de transferts de quotas.

Le système actuel de paiement de la canne à partir d'un partage de recettes de deux tiers au planteur et un tiers à l'usinier n'apparaît pas satisfaisant, d'une part, en raison de la difficulté d'entente entre planteurs et usiniers sur la définition de l'écart technique qui peut amener une modification de ce partage, d'autre part, en raison de la non-incitation à investir pour l'usine qui, de la recette supplémentaire dégagée par un investissement dont elle supporte entièrement le coût, ne récupère que le tiers.

Des contrats « planteur-usine » s'avèrent indispensables tant pour obtenir la confiance des planteurs qui souhaitent, avant de s'engager pour cinq ans dans des plantations de canne, savoir dans quelles conditions leurs cannes seront payées, que pour permettre aux usiniers de bâtir un programme de restructuration industrielle et d'engager les investissements nécessaires en disposant de prévisions approximatives de tonnages sur quelques années.

En tout état de cause, il paraît souhaitable que se généralise comme à la Réunion et à la Guadeloupe depuis 1968 le mode de règlement selon la teneur en saccharine. Les recettes des planteurs seront alors d'autant plus importantes que la teneur en sucre sera plus élevée, ce qui constituera pour eux une incitation non négligeable.

On sait que les pays du Marché commun ont accordé aux producteurs antillais des garanties d'écoulement et de prix jusqu'en 1974, mais la question se pose de savoir ce que deviendra le marché après cette date. Il paraît vraisemblable qu'avec l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, les conditions de vente deviendront plus rigoureuses et que les producteurs les moins compétitifs auront à en souffrir. En fait, ceux-ci disposent encore d'une période de plus de deux ans pour réduire leur prix de revient et pouvoir supporter peu à peu la concurrence des pays voisins où le coût de la main-d'œuvre est trois ou quatre fois moins élevé. La culture de la canne peut être une culture pauvre ou riche selon l'importance de la mécanisation, selon les rendements obtenus et selon la teneur en sucre. *C'est dire l'importance et l'urgence des efforts qui restent à accomplir par l'économie sucrière antillaise fortement protégée sur le marché métropolitain pour se doter d'un appareil moderne de production et de transformation, en mesure de faire face à une concurrence de plus en plus vive. L'expansion est possible et nécessaire. Il reste à réaliser les conditions qui la rendront viable et bénéfique pour la masse des producteurs antillais.*

5. Le marché du rhum.

La canne, pour devenir une production riche, ne doit pas fournir exclusivement du sucre. Le rhum et les mélasses lui apportent un complément de ressources important, sans omettre la bagasse de canne qui, au lieu d'être simplement un combustible comme elle l'est aujourd'hui, pourrait devenir une matière première de remplacement du bois ou de la cellulose. Il convient également de noter la place de plus en plus importante des mélasses dans la production d'aliments composés pour le bétail.

Exprimée en hectolitres d'alcool pur, l'évolution de la production a été la suivante :

	MARTINIQUE		GUADELOUPE	
	Rhum agricole.	Rhum industriel.	Rhum agricole.	Rhum industriel.
1967-1978 ..	48.450	32.465	26.350	52.380
1968-1969 ..	57.937	40.307	28.582	45.768
1969-1970 ..	55.149	44.846	32.849	57.216

La consommation locale représentait en 1969 :

— à la Martinique : 30 % de la production ;

— à la Guadeloupe : 18 % de la production.

Le marché métropolitain qui a été jusqu'ici le débouché presque exclusif du rhum des départements antillais, est en légère progression, la consommation taxée étant passée de 130.576 hectolitres d'alcool pur (H. A. P.) en 1969 à 135.800 hectolitres en 1970.

Dans le même temps, les ventes sur les pays du Marché commun sont passées de 12.884 H. A. P. en 1968 à 35.000 H. A. P. en 1970. L'Allemagne fédérale constitue le principal débouché pour le rhum sous forme de rhum léger.

Une menace pèse actuellement sur le rhum antillais, car celui-ci est classé parmi les produits industriels dans le cadre de la C. E. E. et l'harmonisation européenne des droits sur les alcools pourrait supprimer les franchises dont bénéficie le rhum par rapport aux autres spiritueux importés.

B. — *La banane.*

La production bananière occupe, après la canne, une place importante dans l'économie des départements antillais. Cependant, on observe une évolution sensiblement différente dans chacun des deux départements au cours des dernières années.

a) *Martinique.* — L'expansion des plantations de bananes qui ont presque triplé en vingt ans, passant de 3.500 ha en 1950 à 7.500 ha en 1960, puis à 9.250 ha en 1970, témoigne de l'intérêt porté à cette culture par les exploitants au nombre de 2.500.

La *production* (en tonnage brut) a progressé de 90.000 tonnes en 1950 à 155.000 tonnes en 1960 puis à 240.000 tonnes en 1968 pour revenir à 175.000 tonnes en 1970 et à 155.000 tonnes en 1971. La régression constatée au cours de ces deux dernières années n'est due qu'à de mauvaises conditions climatiques (tempête Dorothy et sécheresse exceptionnelle) qui ont revêtu un caractère catastrophique chez les petits planteurs. Si les conditions de l'année 1972 sont normales, on devrait retrouver un niveau de production de plus de 200.000 tonnes.

Les *exportations* se sont élevées, en 1971, à 147.000 tonnes en volume et à 100 millions de francs en valeur F. O. B., ce qui représente 55 % des exportations totales de la Martinique.

b) *Guadeloupe*. — La bananeraie couvrait 4.200 hectares en 1950, 9.200 hectares en 1960 et 7.250 hectares en 1970. La réduction sensible des surfaces cultivées au cours de la dernière décennie est due, pour l'essentiel, aux cyclones qui, à trois reprises ont anéanti les bananeraies.

La production est passée de 75.000 tonnes (brut) en 1950 à 135.000 tonnes en 1960, puis à 110.000 tonnes en 1970. Après la légère régression de 1970, due à de mauvaises conditions climatiques, la reprise s'amorce à nouveau (128.000 tonnes en 1971).

La quasi-totalité de la production est expédiée vers la métropole pour une valeur F.O.B. de l'ordre de 65 millions de francs.

La Guadeloupe ne réalise qu'aux deux tiers le quota dont elle bénéficie sur le marché français. Aussi, un programme de relance a-t-il été décidé par un Conseil interministériel du 23 mars 1971 qui a prévu des interventions de l'Etat (10,7 millions de francs), par l'intermédiaire du F.I.D.O.M., pour la replantation de 500 hectares, échelonnée de 1971 à 1973. Ce programme devrait permettre au département de retrouver en 1974 son niveau normal de production, soit 150.000 tonnes (net). Une aide pour aménager l'endettement des producteurs par la prise en charge des intérêts intercalaires dans le cadre de moratoires a également été arrêtée.

c) *Politique des prix*. — Malgré l'augmentation de 47 % en 10 ans du prix de vente de la banane, le bénéfice des planteurs a régressé et on peut estimer qu'il n'est, en 1971, que de quelques centimes par kilo expédié. En effet, au cours de ces dix années, le coût de revient de la banane à la production est passé de 0,25 F par kilogramme à 0,45 F par kilogramme, soit une augmentation de 80 % dans chacun des deux départements.

Cette augmentation est due à divers facteurs mais surtout à la progression des charges salariales et sociales (+ 133 %). Les principaux bénéficiaires des augmentations de prix ont été les ouvriers agricoles, les camionneurs et les dockers dont le salaire horaire minimum est passé de 1,24 F à 2,28 F.

Il est certain que la politique de taxation du prix de détail de la banane dans les conditions où elle est appliquée en France métropolitaine n'a pas suivi la hausse des coûts et se traduit par un amenuisement excessif du bénéfice des planteurs, ce qui ne paraît pas de nature à les inciter au développement de la production. Il paraît dès lors paradoxal d'octroyer des aides pour la relance

de cette production alors que la condition première de cette relance, *c'est-à-dire une rentabilité suffisante*, n'est pas assurée. La France, qui défend à juste titre une politique mondiale de régularisation et de soutien des produits tropicaux, devrait logiquement commencer par appliquer une telle politique dans le cadre de la zone franc, spécialement vis-à-vis de ses Départements d'Outre-Mer. Dans le cas présent, on ne saurait affirmer qu'un tel principe soit respecté.

Plus que la production de sucre qui bénéficie de prix garantis, la production bananière est soumise aux aléas du marché. Il s'y ajoute les effets de la politique de blocage des prix qui constituent un frein à l'essor et à la modernisation de cette production.

d) *Commercialisation.* — L'approvisionnement du marché métropolitain est réservé pour les deux tiers aux Départements d'Outre-Mer et pour l'autre tiers aux Etats africains et malgache.

En effet, le marché français bananier demeure contingenté donc interdit, sauf en cas de besoin, aux pays tiers. Il est l'objet d'une organisation reconnue par la C.E.E. et qui fonctionne dans les conditions suivantes.

Le Comité interprofessionnel bananier siégeant à Paris, apprécie régulièrement les besoins à venir du marché. Un Comité de coordination répartit le tonnage à fournir entre les cinq territoires fournisseurs. Ainsi l'offre est équilibrée à la demande.

Lorsque les apports de la zone franc sont insuffisants, des importations sont faites des pays tiers par les soins du Groupement d'intérêt économique de la banane.

Cette organisation du marché est le fruit d'une longue concertation entre l'administration et l'interprofession. Elle devrait permettre de réserver aux producteurs une rémunération équitable.

A l'exception de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de l'Espagne qui ont également un marché contingenté, tous les autres pays importateurs (Etats-Unis, Allemagne, Japon, Belgique, etc.), ont libéré leur marché ; leurs importateurs achètent aux conditions les meilleures, mettant en concurrence les divers pays producteurs notamment d'Amérique centrale et latine. Il est bien évident que dans un marché mondial bananier totalement libéré, les producteurs aujourd'hui protégés, des Antilles notamment, seraient rapidement éliminés.

La Communauté européenne élargie absorbera 2 millions de tonnes de bananes et représentera le premier marché mondial de consommation devant les Etats-Unis (1,6 million de tonnes).

Il comprend quatre marchés organisés (France, Angleterre, Irlande, Italie) consommant 1.120.000 tonnes et six marchés libres (Allemagne, Pays-Bas, U.E.B.L., Norvège, Danemark), consommant 845.000 tonnes.

La Commission de Bruxelles élabore actuellement un règlement communautaire. Le rapprochement des positions absolument opposées des Etats membres s'avère une tâche difficile. Il semble bien toutefois que les nouvelles adhésions renforcent la thèse d'une organisation du marché communautaire.

C. — *L'ananas.*

Intéressant essentiellement la Martinique, la production de l'ananas, après une expansion remarquable de 1956 à 1965, a connu une nette désaffection depuis 1966. Elle est, en effet, passée de 900 hectares à 500 hectares en 1970. Ne pouvant obtenir des conserveurs une augmentation de leurs prix, les producteurs découragés n'ont pas renouvelé leur plantation. En 1971, la production de fruits destinés à la conserverie est estimée à 13.000 tonnes, ce qui correspond à la fabrication de 6.500 tonnes (net) de conserves d'ananas. En revanche, la production d'ananas frais n'a cessé de croître en quantité et en qualité et de s'assurer des débouchés (6.000 tonnes en 1970) car la consommation française a doublé entre 1964 et 1968, passant de 6.900 à 13.700 tonnes.

En mars 1971, un plan de relance a été arrêté par le Gouvernement, qui prévoyait notamment une aide à la replantation et une participation à la campagne phytosanitaire. Grâce à ces mesures et à l'accord intervenu entre producteurs martiniquais et ivoiriens, 275 hectares ont été replantés en 1971 et 250 devraient l'être en 1972. En 1973, la Martinique devrait donc retrouver, avec un millier d'hectares plantés, son potentiel normal de production, soit 22.000 tonnes de fruits.

Depuis 1965, l'ananas est payé par le conserveur de 0,35 F à 0,37 F par kilogramme. Le prix n'a pas été augmenté depuis lors mais, dans le même temps, les rendements à l'hectare avaient progressé de 20 %, ce qui n'a pas suffi à compenser les hausses

des coûts de revient, d'où la désaffection des planteurs. En 1971, une partie de l'aide à la replantation a été versée sous forme de prime au planteur qui touche ainsi 0,42 F par kilogramme, puis 0,45 F par kilogramme en 1972.

Le marché français des conserves d'ananas est contingenté et se répartit entre les divers fournisseurs dans les proportions suivantes :

Martinique : 42,5 p. 100 ;

Côte-d'Ivoire : 42,5 p. 100 ;

Pays tiers : 15 p. 100.

De 1968 à 1970, la Martinique n'a réalisé que partiellement son *quota* (67 % en 1968, 87 % en 1967, 91 % en 1970). En revanche, la Côte-d'Ivoire a dépassé de 42,5 % le *quota* qui lui était imparti et ce sont les dépassements de ce pays et des pays tiers qui ont réduit la part martiniquaise. Face à des difficultés d'écoulement et à la formation de stocks invendus, les conserveries, au nombre de trois, n'ont pu payer aux producteurs le prix rémunérateur demandé (0,40 F), ce qui a entraîné la régression des plantations.

Les ananas étant produits en général dans des pays à salaires anormalement bas d'Afrique et d'Asie, il en résulte que le prix de revient d'une tonne d'ananas conservé est de 900 F à 1.100 F en Extrême-Orient, 1.500 F en Afrique, 2.400 F en Martinique.

Il est bien évident que la Martinique ne peut écouler sa production que sous le bénéfice de dispositions particulières.

On rappellera enfin que la réglementation communautaire des fruits et légumes conservés prévoit la libération des échanges intra-communautaires mais le maintien des restrictions quantitatives vis-à-vis des pays tiers. Il restait donc à déterminer une politique commune à l'égard de ces pays. Un accord de principe est intervenu entre les Six dont les modalités d'application sont étudiées actuellement (mécanisme de *deficiency payment*). Les conserves d'ananas seraient éligibles au Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F. E. O. G. A.) qui octroierait une compensation financière soit au stade de la matière première, soit au stade des produits finis. Cette compensation devrait permettre l'écoulement sur le marché européen de 12.000 tonnes de conserves d'ananas produites en Martinique.

Là encore, un marché en expansion est ouvert à un produit antillais. Le problème posé demeure celui des prix de revient qu'il faut nécessairement réduire, tant au stade de la production qu'à celui de la transformation et de la commercialisation.

V. — LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS

C'est un fait que les cultures d'exportation se sont développées, avec les aléas signalés ci-dessus, au détriment des cultures de subsistance, nécessaires à la nourriture des habitants. En effet, près du quart des importations sont constituées par des achats de denrées alimentaires, ce qui apparaît paradoxal dans un pays essentiellement agricole. *Les fruits et légumes importés coûtent cher en raison des frais de transport et la production locale a tendance à s'aligner sur les prix d'importation.*

La nécessité de respecter un certain équilibre agronomique et, surtout, le souci de mieux asseoir l'économie des Antilles françaises trop exclusivement fondée sur la canne à sucre et sur la banane, rendaient nécessaire la réorientation des activités agricoles vers une diversification des cultures.

A cet effet, le V^e Plan avait proposé le développement des cultures vivrières et du tabac ainsi que des fleurs et légumes, pour satisfaire les besoins locaux et éventuellement les exportations.

S'il a été possible ainsi d'augmenter certains rendements et d'obtenir dans le domaine des cultures maraîchères et fruitières, des accroissements importants de productivité, il n'en demeure pas moins que des efforts importants restent à accomplir, notamment en ce qui concerne les cultures vivrières. Les besoins ne cessent de croître avec l'amélioration du niveau de vie et il est indispensable de substituer rapidement une production locale à des importations onéreuses. Aussi, le VI^e Plan a-t-il envisagé, pour ces départements, une diversification agricole orientée dans deux directions :

- développement des cultures destinées à la consommation locale ;
- développement de productions nouvelles destinées à l'exportation.

A. — *Productions destinées à la consommation locale.*

Tant en produits maraîchers et vivriers qu'en produits laitiers et en viande, les deux départements antillais sont largement déficitaires. Les causes de cet état de fait sont multiples : inorganisation

du marché local, *priorité traditionnellement donnée à l'exportation*, et, comme corollaire, courant d'importation important de produits agricoles et alimentaires. Il s'ajoute à ces causes une maîtrise insuffisante des problèmes techniques posés par certaines de ces productions.

Malgré ces difficultés, la nécessité du développement de ces productions s'affirme de plus en plus. Cette politique de diversification, qui implique un effort accru des initiatives locales et plus de « sagesse » de la part des importateurs de ces produits, sera poursuivie durant le VI^e Plan avec, espérons-le, des résultats plus décisifs que précédemment.

1. Cultures maraîchères et vivrières.

Les surfaces maraîchères couvrent environ 5.000 hectares à la Guadeloupe et 4.000 hectares à la Martinique et sont parfois des cultures intercalaires en association avec la canne, ce qui ne peut en faciliter les conditions de production. Avec 6.000 tonnes, la Guadeloupe est grande importatrice de produits maraîchers et vivriers. Toutefois, ce chiffre englobe 3.800 tonnes de pommes de terre et 1.400 tonnes d'oignons et d'aulx qui ne peuvent être produits économiquement sur place.

Pour les exportations, celles de la Martinique progressent chaque année grâce au groupement de producteurs (Sicama), et ont atteint 2.800 tonnes en 1970, mais le problème du coût du fret reste posé.

Pour les cultures vivrières et maraîchères de consommation locale, on constate un accroissement des productions de type européen et une certaine régression des surfaces destinées aux légumes du type vivrier. Le développement de ces productions est l'un des objectifs du VI^e Plan.

Sur le plan fruitier, la part de l'approvisionnement local paraît sensiblement plus forte et la production s'oriente vers l'avocat, les agrumes, la mangue, les goyaves, etc. qui trouvent un débouché croissant en métropole. Un programme de replantation est en cours pour reconstituer les vergers modernes de la Guadeloupe dévastés par les récents cyclones de façon à pouvoir fournir en jus de fruits frais les hôtels, restaurants et cantines scolaires. A la Martinique, la récolte de 1971 a porté sur 700 tonnes d'avocats, ce qui a permis d'améliorer le courant d'exportation sur la métropole. Une pépinière de 20.000 pieds a été mise en place qui couvre 100 hectares situés essentiellement dans le nord de l'île.

Une série d'actions sont engagées pour amorcer la diversification des productions. L'encadrement technique des producteurs, l'amélioration de leur information technique et économique apparaissent essentiels mais *leur succès dépend pour une large part de l'organisation du marché local.*

2. Production fourragère et élevage.

a) Les besoins des départements antillais en viande et lait s'accroissent rapidement sous le double effet de l'augmentation de la population et de l'élévation du niveau de vie.

Malgré des progrès récents, la production locale ne suit pas le développement de la consommation (1). En Martinique, les importations atteignent des niveaux de plus en plus élevés : 20 millions de francs en 1962 ; 43 millions de francs en 1968 ; plus de 50 millions de francs depuis deux ans. Elles absorbent à peu près tous les bénéfices des exportations de sucre, rhum et ananas réunis. Cette situation profite principalement aux pays fournisseurs de viande : Colombie, Venezuela et Cuba.

b) L'exemple des pays voisins de la Caraïbe (Porto Rico, Jamaïque, Cuba, Guyane, Surinam) montre cependant que les départements des Antilles pourraient et devraient produire la plus grande partie, sinon la totalité de leur besoin en viande, lait et œufs. L'élevage moderne est possible aux Antilles et a déjà donné lieu à des réussites spectaculaires (Société d'élevage de la Grande Terre, à la Guadeloupe). Mais il faut également prévoir un approvisionnement suffisant en aliments pour le bétail à des prix raisonnables si l'on veut encourager les éleveurs, car les céréales restent chères.

Les obstacles au développement de l'élevage ont des causes multiples.

Ce sont, par exemple :

- la médiocrité du rendement laitier des vaches créoles ;
- l'insuffisance et la maîtrise encore imparfaite de la pousse de l'herbe ;

(1) Guadeloupe :	Production locale.	Importation.
Produit :		
Viande	3.300 tonnes.	3.800 tonnes.
Œufs	250 tonnes.	100 tonnes.
Lait	3.800 tonnes.	3.800 tonnes.

- l'inorganisation des circuits de collecte et de commercialisation du lait ;
- le coût très élevé des importations d'aliments concentrés pour les vaches laitières ;
- le nombre insuffisant de véritables paysans éleveurs qualifiés ; en effet, l'élevage est souvent pratiqué en annexe d'une activité professionnelle autre que l'agriculture.

En matière de fourrages, les potentialités des graminées fourragères tropicales sont élevées avec des fumures et une exploitation appropriée. Or la Martinique compte 20.000 hectares de pâturages et de savanes, ce qui représente environ 35 % à 40 % des surfaces utilisées pour l'agriculture. Il y a donc un potentiel dont on devrait mieux tirer partie.

Cependant, pour atteindre un certain niveau d'intensification, il faut surtout recourir à des céréales secondaires, notamment le maïs. Or ce maïs coûte 90 F par quintal aux Antilles, contre 55 F par quintal en métropole et dans les pays de la C. E. E. Ce prix constitue le principal handicap dont souffrent les départements d'outre-mer pour développer leur production animale. Une solution devrait être apportée à ce problème, soit par l'octroi à ces départements d'un contingent de maïs exonéré de prélèvements en application de l'article 92 du Traité de Rome, soit par la prise en charge de certains frais d'approche par l'O. N. I. C. ou le F. O. R. M. A.

On doit déplorer à cet égard que l'usine de fabrication d'aliments pour le bétail, qui était prévue à la Guadeloupe dans le cadre du V^e Plan, n'ait pas été réalisée et souhaiter la réalisation prochaine d'un tel projet.

On ne saurait trop souligner en définitive que toutes les actions engagées ou envisagées pour développer l'élevage aux Antilles (amélioration des pâturages et du cheptel, insémination artificielle, organisation et encadrement des éleveurs, facilités de crédits) n'auront leur plein effet que dans la mesure où les aliments du bétail seront vendus à des prix analogues à ceux de la métropole, dans la mesure également où seront organisés des circuits de commercialisation du bétail et de la viande produits sur place.

Si ces conditions sont satisfaites, on peut penser que l'objectif du plan consistant à couvrir l'intégralité des besoins en produits

d'élevage devrait être réalisé assez rapidement pour le porc et les volailles, dans des délais moins rapprochés pour les produits laitiers et la viande bovine.

B. — *Productions nouvelles destinées à l'exportation.*

Ces productions en sont au stade de démarrage. Leur caractéristique essentielle est d'apporter une valorisation importante à l'hectare permettant de mieux subir les fluctuations du marché et les accroissements des charges de production. Indépendamment des productions maraîchères ou fruitières (poivrons, aubergines, avocats) déjà mentionnées ci-dessus, il convient de mentionner, d'une part, le tabac, d'autre part, les fleurs (anthuriums et plantes vertes) expédiées vers l'Europe de novembre à avril.

S'agissant des fleurs, la délégation a pu se rendre compte que de réelles possibilités d'expansion existaient et que les prévisions du Plan étaient à la portée d'exploitants qualifiés et entreprenants, à condition que des mesures soient prises par les Pouvoirs publics pour réduire l'écart inadmissible entre les prix « rendu Paris » et les prix enregistrés au détail.

VI. — LA FORÊT

La forêt, qui couvrait la quasi-totalité des surfaces des deux îles lors de l'implantation des premières colonies françaises, a vu son domaine régresser très sensiblement depuis lors. Elle se situe le plus souvent dans des zones d'accès difficile, ce qui en rend l'exploitation délicate et coûteuse.

A la Guadeloupe, forêts et zones incultes occupent 87.000 hectares environ, soit 30 % des surfaces du département. Cet ensemble est assez hétéroclite. A côté de 34.000 hectares de forêts à grosse potentialité, existent 53.000 hectares de zones boisées sans avenir productif. Le noyau productif occupe le massif volcanique de la Basse-Terre. Un inventaire exécuté en 1969 a révélé un volume exploitable de 110 mètres cubes par hectare dont 40 à 50 mètres cubes immédiatement commercialisables, ce qui est faible. Un relief accidenté, l'absence de voies de pénétrations, les faibles volumes exploitables expliquent que la forêt ne soit pratiquement pas exploitée alors que les ressources de l'île sont prometteuses. Les besoins locaux sont cependant importants (40.000 à 50.000 mètres

cubes) et doivent être couverts à concurrence des 9/10 par l'importation. Les conséquences de cette sous-exploitation forestière sont graves :

- stérilisation de 34.000 hectares de forêt productive ;
- disparition rapide de l'artisanat du bois ;
- augmentation du déficit du budget départemental.

Le V^e Plan n'a pas sensiblement amélioré la situation : le taux de réalisation des travaux envisagés, boisements domaniaux exceptés, reste très faible et l'on doit déplorer que l'action entreprise en matière de formation professionnelle se soit soldée par un échec, le Centre de formation de Goyave ayant fermé ses portes en 1968 en raison de l'aptitude insuffisante des élèves, du manque de crédits de fonctionnement, du manque de débouchés.

Les objectifs du VI^e Plan tendent, à long terme, à la création d'une forêt artificielle d'acajous et de résineux permettant l'installation de grosses unités d'exploitation et de sciage ; à court terme, à l'enrichissement de la forêt naturelle par sélection des essences précieuses, la création d'une infrastructure de pénétration, l'aide à l'investissement privé en matière d'exploitation et de sciage. Les plantations réalisées entre 1947 et 1972 portent sur 2.800 hectares. Elles seront poursuivies au rythme très insuffisant de 150 hectares par an. Pour la pénétration, 36 kilomètres de routes ont été ouvertes ; le rythme moyen sera de 6 à 8 kilomètres par an. La possibilité d'une exploitation industrielle rationnelle de la forêt naturelle est étudiée mais paraît à la limite du possible.

En même temps, la forêt participera au développement touristique du département en constituant l'élément de base du *Parc naturel de la Guadeloupe* visité par la délégation. De création récente (1970), ce parc situé dans le massif de la Basse-Terre est en plein aménagement. Ses 25.000 hectares de forêts tropicales, en partie inexploitées, sont maintenant parcourus par deux routes prestigieuses, celle de la Traversée, dans le nord, celle de la Citerne, dans le sud. Au cours du VI^e Plan, l'action amorcée sous l'impulsion dynamique de M. Piercy, directeur de l'Office national des forêts, sera systématisée par la création d'un ensemble d'équipements sportifs et culturels et d'aménagements d'accueil. Ce parc aura alors, dans l'ensemble des parcs régionaux français, une personnalité bien accusée où le visiteur trouvera une densité de dépaysement inégalable lui permettant de redécouvrir la primitive opulence de la forêt guadeloupéenne, trop souvent vouée jusqu'ici à la

destruction. Cette remarquable réalisation mériterait, selon la délégation, que l'on y attache plus d'intérêt que celui qu'elle a suscité jusqu'ici. L'avenir du parc naturel de la Guadeloupe dépendra des décisions prises quant à l'animation du parc, quant à la défense de l'environnement, quant aux moyens dégagés pour terminer l'implantation des infrastructures.

A la Martinique, sur une surface totale de 110.000 hectares, les terrains présentant un intérêt forestier couvrent 32.500 hectares dont 27.000 hectares boisés. La surface soumise au régime forestier est de 13.000 hectares dont la moitié peut être reboisée et aménagée. Le taux de boisement est de 29 %.

La forêt naturelle, de type tropical comme à la Guadeloupe, est composée de plusieurs centaines d'espèces, dont une dizaine seulement d'utilisation locale. La production annuelle de la forêt naturelle est très faible. D'extraction difficile et d'emploi limité, ces bois ne sont, en fait, pas exploités. L'amélioration de la forêt naturelle improductive se fait par substitution d'essences de valeur telles que les acajous, après coupe rase.

La forêt naturelle n'alimentant pas le commerce local des bois et les plantations artificielles n'étant pas encore exploitables, le marché des bois locaux n'est donc pas organisé. La formation d'ouvriers scieurs et la création d'un commerce de bois locaux sont donc poursuivies. Les routes forestières sont insuffisantes pour permettre une exploitation rationnelle et la vidange des grumes. Parallèlement au programme de plantations, la construction de routes forestières est donc poursuivie à raison de 4 à 5 kilomètres par an.

Depuis 1966, l'Office national des forêts a réalisé, grâce aux fonds du F. I. D. O. M. local, trois aménagements touristiques :

- l'arboretum de la Donis ;
- l'aménagement touristique de la forêt domaniale des Trois Ilets ;
- l'aménagement touristique de la forêt de Montravail.

Un programme de travaux prévoit le dégagement de tracés dans le Massif de la Pelée et du Carbet, la construction d' « ajoupas » pour les touristes et les chasseurs, l'aménagement de points de vue exceptionnels (Piton de Crève-Cœur).

D'une façon générale, les potentialités forestières de ces départements restent sous-exploitées et, faute de moyens, l'action de mise en valeur est insuffisante. Ceci s'explique sans doute par la faible rentabilité d'une spéculation à longue échéance et corrélativement par un certain désintéressement de la population antillaise. Il apparaît cependant certain que les zones boisées actuelles doivent être sauvegardées pour leur triple rôle :

- de *protection de sols* particulièrement sensibles à l'érosion ;
- de *production* nécessaire aux besoins locaux et à l'exportation ;
- de l'environnement nécessaire à l'essor du *tourisme*.

VII. — LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES

1. *La recherche agronomique* aux Antilles revêt un double aspect.

Elle est, d'une part, le support indispensable aux progrès attendus de l'agriculture de ces départements. A ce titre, ses objectifs doivent être convenablement adaptés à ceux retenus pour les différentes productions *et elle doit déboucher sur des résultats directement diffusables auprès des agriculteurs.*

La localisation tropicale des D. O. M. en fait, d'autre part, un domaine géographique privilégié en raison des conditions particulières du milieu, pour des recherches plus générales.

Plusieurs organismes font de la recherche agronomique et de la recherche appliquée aux Antilles, qu'il s'agisse de l'Institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.), de l'Office de recherche scientifique outre-mer (O. R. S. T. O. M.), de l'Institut français des agrumes coloniaux (I. F. A. C.), de l'Institut de recherche d'agronomie tropicale (I. R. A. T.). On peut attendre enfin de l'adhésion récente des instituts spécialisés au Groupement d'études et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale (C. E. R. D. A. T.) de meilleures liaisons de ces organismes, tant entre eux qu'avec l'I. N. R. A. et l'O. R. S. T. O. M. Une telle coordination des actions paraît hautement souhaitable.

Les principales actions de recherche proposées dans le cadre du VI^e Plan portent principalement pour *la Guadeloupe*, sur :

- l'augmentation de la productivité de la *canne à sucre* (variétés, mécanisation, fumures, etc.) ;
- l'augmentation de la qualité et des rendements pour la *banane* ;

- le développement de la *production maraîchère et vivrière* (variétés techniques culturales) ;
- les *productions fruitières* nouvelles ;
- la *production de tabac* et les cultures ornementales.

Les actions retenues pour *la Martinique* sont sensiblement les mêmes ; il s'y ajoute des recherches sur la production de l'ananas et la technologie rhumière.

La délégation a pu visiter, sous la conduite de M. Schoch, administrateur, le Centre de recherches agronomiques des Antilles et de la Guyane, situé à Petit-Bourg (Guadeloupe). Le personnel du centre — 200 personnes au total — comprend notamment 35 chercheurs, 2 ingénieurs, 34 techniciens.

La délégation retire de cette visite l'impression que l'amputation de 600.000 F de crédits d'équipement faite à la suite des compressions budgétaires de 1969 freine très sensiblement le développement de l'activité du centre et la réalisation de son programme de recherches. *Cette situation lui paraît regrettable compte tenu du rôle essentiel du centre dans l'ensemble des actions de recherche agronomique tropicale, et spécialement dans la promotion de l'agriculture antillaise.*

2. *Les objectifs du développement agricole* peuvent s'analyser comme suit :

- amélioration de la mécanisation de la canne à sucre pour diminuer les charges de main-d'œuvre et recherche de variétés favorables à cette mécanisation ;
- mise en place du programme de relance de la banane tant sur le plan technique que sur le plan économique (mise en marché) ;
- développement de l'élevage et de la production de viande ;
- développement des productions maraîchères et fruitières tant pour réduire les importations que pour créer des productions exportables.

Les structures de l'appareil de développement sont les mêmes qu'en métropole. Mais la représentation professionnelle n'a pas toujours participé comme il serait souhaitable à l'élaboration des programmes et, devant cette carence, l'administration agricole a dû, avec beaucoup de compétence et d'efficacité, assurer l'exécution des tâches de développement.

En Guadeloupe, la Chambre d'agriculture a délégué l'intégralité de ses pouvoirs administratifs au Service d'utilité agricole départemental (S. U. A. D.). Dans sa composition actuelle, la Chambre d'agriculture ne paraît pas en mesure de participer à une action effective et au financement.

En Martinique, la situation est différente dans la mesure où la Chambre d'agriculture contribue au financement du développement.

Il apparaît très souhaitable que les structures professionnelles soient renforcées dans les deux départements et permettent de donner plus d'efficacité à l'action menée par l'administration.

Par ailleurs, il s'avère indispensable d'améliorer la formation technique des conseillers agricoles qui, généralement recrutés sur place, ont l'avantage de se faire mieux admettre par les agriculteurs.

Ceci paraît d'autant plus souhaitable que les sommes consacrées au développement agricole dans les deux départements sont relativement importantes. A l'aide de l'association nationale pour le développement agricole s'ajoutent, en effet, les financements du F. I. D. O. M. Cependant, cette aide a diminué depuis 1971 et risque de s'amenuiser plus encore. Comme il ne semble pas que l'A. N. D. A. soit en mesure de prendre le relais, il convient de rechercher du côté des chambres d'agriculture et d'une nouvelle répartition du produit des taxes parafiscales perçues sur la canne à sucre et la banane, les moyens susceptibles de procurer les ressources nécessaires à ces actions de développement qui, plus encore qu'en métropole, apparaissent fondamentales pour l'avenir de l'agriculture, source principale d'activité et de revenus de ces départements.

VIII. — LA SITUATION DU CRÉDIT AGRICOLE ET SES PROBLÈMES

A diverses reprises, l'attention de la délégation a été appelée sur la gravité de la situation du Crédit agricole, particulièrement de la Caisse régionale de la Guadeloupe, au sujet de laquelle M. Lallement, alors directeur général adjoint de la Caisse nationale de crédit agricole, a pu parler, le 24 janvier 1972, d'« un constat de faillite ».

Ce constat peut se résumer brièvement par :

- une collecte de l'épargne insuffisante ;
- des emplois de fonds avec des risques excessifs ;
- un bilan déséquilibré.

En ce qui concerne l'équilibre des ressources et des emplois, l'encours des prêts au 31 décembre 1970 atteignait 280 millions de francs; financés à concurrence de 60 millions de francs par des dépôts et à concurrence de 220 millions de francs par des avances de la Caisse nationale à la Caisse régionale, alors que l'épargne collectée ne dépasse pas 7 millions de francs. Sur ces 280 millions de francs d'encours de prêts, 90 millions de francs concernaient des prêts en retard, douteux ou contentieux, soit une proportion de près de 30 %. Les raisons invoquées pour expliquer ces retards résident dans les difficultés spécifiques de l'agriculture guadeloupéenne et les dégâts causés par les cyclones qui ont conduit à dépasser les limites de l'endettement. Il s'y ajoute le financement de la réforme foncière dont les modalités se traduisent par un endettement trop élevé des bénéficiaires de la réforme et par des risques excessifs pour le prêteur. Enfin, quelques grandes entreprises accusent des retards importants et, parmi les comptes débiteurs abusifs, figurent des propriétaires ou des notables qui doivent avoir les moyens de rembourser. Des risques excessifs ont été pris par la Caisse régionale et il apparaît que l'origine des impayés n'est pas seulement due à des motifs d'ordre climatique ou économique.

Quant à l'équilibre du *compte d'exploitation*, il est affecté par le manque en recettes des intérêts des prêts en retard et se trouve en déficit, avant même toute provision.

L'examen du bilan, enfin, fait apparaître qu'après provision de 2 millions de francs seulement, les pertes de l'exercice s'élèvent à 2,4 millions de francs, tandis que les capitaux propres ne dépassent pas 7 millions de francs (au regard de 90 millions de francs de prêts en retard litigieux ou contentieux).

Bien entendu, la Caisse régionale de la Guadeloupe ne peut faire face à cette situation de faillite que grâce à l'appui de la Caisse nationale qui, à l'égard des tiers et, en particulier, des tiers déposants et des tiers épargnants, est le véritable garant de la Caisse régionale.

Il est bien évident que la Caisse nationale, tutrice des caisses régionales, ne peut admettre plus longtemps une telle situation

dont les raisons, si elles tiennent en partie aux conditions particulières de l'économie locale, sont dues à l'évidence à une gestion critiquable : insuffisance de l'effort de collecte, conditions défectueuses de l'octroi des prêts sans étude des dossiers dont témoigne le pourcentage de 30 % d'échéances impayées, insuffisance de garanties et d'actions de recouvrement, administrateurs exagérément endettés et en retard pour leurs échéances.

« La question qui se pose en définitive est celle de savoir s'il est possible à une caisse régionale de crédit agricole mutuel de vivre en Guadeloupe et de rendre les services qu'on attend généralement d'une telle institution ». Cet avertissement, lancé par le directeur général adjoint de la Caisse nationale, exige de toute évidence qu'une tentative sérieuse soit faite pour réorganiser la Caisse régionale à la fois dans ses structures et dans son fonctionnement. Il faut souhaiter que la commission de gestion provisoire, prévue par l'article 635 du Code rural, et mise en place à la Guadeloupe, soit en mesure d'opérer le redressement nécessaire et de préparer la rénovation du conseil d'administration. C'est en définitive des sociétaires, c'est-à-dire la masse des agriculteurs, que dépend ce résultat qui les concerne au premier chef. Un encadrement renforcé devrait faciliter un tel redressement.

Il faut être conscient, en effet, qu'une liquidation pure et simple de la Caisse régionale de crédit agricole de la Guadeloupe risquerait de porter un grave préjudice à l'agriculture, base essentielle de l'économie du département. Tout doit donc être mis en œuvre pour éviter cette solution extrême que la Caisse nationale a tout fait pour éviter jusqu'ici.

Section II.

La pêche maritime.

La pêche maritime, qui représente un secteur économique et social non négligeable et intéresse près de 2.000 familles dans chaque département, n'a pas encore atteint un niveau de développement suffisant et les résultats du V^e Plan sont particulièrement faibles spécialement en Guadeloupe. Ce secteur d'activité se caractérise par l'existence d'une pêche artisanale importante au regard du nombre de pêcheurs et de bateaux qui la pratiquent, mais d'un rendement assez faible. Les tentatives faites pour créer

à côté de la pêche traditionnelle une pêche au large équipée de navires plus importants n'ont pas encore donné de résultats positifs.

La pêche artisanale occupe en Martinique environ 1.700 pêcheurs inscrits sur le matricule des gens de mer, sans compter un nombre important de pêcheurs non enrôlés qui pratiquent la pêche de façon irrégulière. Les navires utilisés (yoles et gommiers) ne peuvent exploiter que des fonds de pêche proches de la Martinique. Ils sont donc limités à son plateau continental qui est étroit et donne certains signes de surexploitation et à quelques bancs situés à quelque 20 à 30 miles marins au large de la côte atlantique. La production totale est estimée à 8.000 tonnes par an en Martinique et 5.000 tonnes en Guadeloupe. La commercialisation des apports est généralement facile, car la production locale ne suffit pas à alimenter le marché qui demeure dominé par les importateurs.

La pêche industrielle reste extrêmement limitée. Dans ce secteur sont classés trois armateurs martiniquais dont l'un possède quatre navires de pêche au large et un thonier congélateur, les autres n'armant qu'un seul navire. Jusqu'à maintenant, les armateurs ont eu de grandes difficultés à rentabiliser ces navires. Considérant que les pêcheurs martiniquais ne connaissent ni les méthodes, ni les lieux de pêche permettant des prises importantes, ils emploient des pêcheurs vénézuéliens. Aucun navire de pêche au large n'existe actuellement en Guadeloupe, en dépit de la plus grande étendue de son plateau continental.

Les fonds de pêche fréquentés par les navires martiniquais de pêche au large étaient principalement, jusqu'au milieu de 1971, les fonds situés au large des côtes nord-ouest du Brésil. Le poisson était débarqué et congelé à Cayenne, d'où le navire congélateur le transportait vers la Martinique. *Depuis juin 1971 ces eaux leur sont effectivement interdites, la limite des eaux réservées au Brésil ayant été portée à 200 miles.* Cette situation ne va pas sans poser un sérieux problème pour la pêche au large et devrait conduire à la recherche d'un arrangement avec le Gouvernement brésilien. Les apports de ces navires restent modestes et n'ont jamais dépassé 300 tonnes par an.

Des actions ont été engagées dans le domaine de la recherche, de la formation professionnelle, des incitations financières, des infrastructures portuaires et de la commercialisation en vue de promouvoir le développement de cette activité.

Recherche. — La connaissance du milieu marin des fonds propices à la pêche, des types de pêche adaptés à la capture des espèces existant sur ces fonds, enfin des navires capables de se livrer à ces pêches est un préalable à tout développement organisé de la pêche antillaise. Ce travail est confié à l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes. La construction d'un laboratoire de recherche pour cet institut a été décidée au bénéfice des deux îles. Il doit être implanté à la Martinique au cours de l'année 1972.

Formation professionnelle. — Pour la Martinique, l'école de pêche et d'apprentissage maritime, installée à Fort-de-France depuis treize ans, forme à la fois des pêcheurs et des marins de commerce. Elle délivre des certificats d'apprentissage maritime reconnus équivalents à ceux obtenus dans les écoles métropolitaines correspondantes. Son action sera facilitée lorsqu'elle pourra s'installer, très prochainement, dans les locaux en cours d'achèvement à Trinité qui permettront un enseignement plus complet.

En Guadeloupe, la formation professionnelle actuellement dispensée au centre de F. P. A. de Petit-Bourg, devrait atteindre un plus grand nombre d'apprentis et de marins professionnels.

Les incitations financières portent d'une part, sur les aides directes aux pêcheurs (plan de relance des pêches maritimes), d'autre part, sur les aides aux organismes concourant au développement de la pêche (Ecole de pêche, Fédération des coopératives maritimes, Crédit maritime mutuel).

Le développement de la pêche artisanale suppose qu'une partie au moins des marins pêcheurs adopte un type de navire permettant de fréquenter des lieux de pêche plus éloignés que les fonds actuellement exploités. Les obstacles qui ont jusqu'à maintenant limité le développement de ce secteur sont d'ordre humain et d'ordre financier.

Des infrastructures portuaires plus importantes seront également nécessaires dans le cas d'un développement de la pêche côtière artisanale et surtout de la pêche au large. A cet effet, des études sont en cours pour l'implantation d'un port de pêche à La Trinité (Martinique) et entre la pointe Jarry et le Pont-de-la-Gabarre (Guadeloupe).

Il apparaît, en définitive, que la pêche est loin d'avoir acquis le développement souhaitable et que les obstacles à la réalisation des projets élaborés en matière de pêche sont d'ordre physique, relative rareté du poisson, d'ordre économique, difficulté de rentabiliser les navires de pêche importants, et d'ordre humain, car il est difficile pour le marin pêcheur antillais de franchir le fossé qui sépare le gommier ou la yole traditionnelle du bateau de pêche au large. Ce dernier problème est sans doute le plus difficile à résoudre. Il est important car la métropole a la chance de posséder des bases situées dans des zones dont certaines paraissent propices à la pêche industrielle (crevette-thon), au moment où la conjoncture mondiale se présente favorablement du fait de l'accroissement de la consommation de ces espèces dont les stocks diminuent dans les zones de pêche habituelles. En outre, le développement de cette activité contribuerait à la solution des problèmes de l'emploi et permettrait d'accroître le niveau de vie des pêcheurs traditionnels qui représentent dans ces départements un secteur important.

Section III.

L'artisanat et l'industrialisation.

A. — L'ARTISANAT

L'artisanat occupe encore une place importante bien qu'en régression dans l'un et l'autre département.

A La Martinique, les artisans sont au nombre de 4.000 environ, dont 2.500 inscrits au Registre des métiers. Leurs salariés sont estimés à 6.500, soit un total de 10.500 personnes occupées par le secteur des métiers, ce qui représente 10 % de la population active environ. Ce secteur fait vivre environ 50.000 personnes, soit 15 % de la population.

A la Guadeloupe, les artisans sont au nombre de 4.170 auxquels s'ajoutent 7.125 salariés et travailleurs familiaux. Plus de 11.000 personnes tirent donc un revenu de l'artisanat.

Avec l'institution du système départemental et l'introduction aux Antilles d'une réglementation fiscale et sociale inspirée de la législation métropolitaine, un grand nombre d'artisans, n'étant plus en mesure de supporter les nouvelles charges, abandonnèrent leurs ateliers pour devenir employés ou ouvriers de grandes entreprises.

Le mouvement artisanal commença alors à s'organiser en vue de faire aboutir la création d'une chambre de métiers. En attendant que soient réunies les conditions d'une telle création, ce qui est fait aujourd'hui, il fut institué, dans chaque département, une commission administrative artisanale qui possédait la plupart des attributions d'une chambre des métiers, constituait l'organe représentatif du monde artisanal et poursuivait toutes actions de promotion de ce secteur.

D'une façon générale, les artisans sont techniquement qualifiés et leur équipement est loin d'être négligeable. Bon nombre d'entre eux sont décidés à adapter leurs entreprises aux exigences de l'économie et se sont regroupés en syndicats et coopératives. Mais la situation financière d'un grand nombre d'artisans est précaire et la méconnaissance des règles élémentaires de gestion constitue un obstacle à leur organisation et à leur promotion.

La formation professionnelle et l'apprentissage artisanal, notamment des jeunes, et la solution des problèmes de financement constituent donc les conditions majeures et prioritaires de la modernisation et du développement du secteur des métiers dans ces deux départements.

B. — L'INDUSTRIALISATION

1. *L'appareil industriel des départements antillais* est encore squelettique et son impact sur l'économie locale reste faible malgré les réalisations récentes dont le rythme et l'ampleur demeurent insuffisants pour apporter une solution efficace au grave problème du sous-emploi.

Si l'on exclut les secteurs de l'énergie, du bâtiment et des travaux publics, c'est-à-dire les secteurs où le rôle de l'Etat est prépondérant, ainsi que les sucreries et les rhumeries, la part de l'industrie dans la production intérieure brute (P. I. B.) de la Guadeloupe était de 5 % en 1968 pour un total de quarante-quatre entreprises employant un effectif permanent de 1.570 personnes. A la Martinique, la part du secteur industriel dans la P. I. B. représentait en 1969 environ 13 % dont 5,2 % pour les industries paragrícolas (rhum, sucre, conserveries d'ananas). Quarante-sept entreprises de plus de 10 salariés employaient un effectif permanent de 2.700 personnes. Si l'on y ajoute les industries agricoles, les activités industrielles procurent 12.000 emplois sur un total de

99.000 emplois recensés en 1969. On assiste cependant à une progression relative de l'industrie par rapport aux autres secteurs de la production avec la mise en service d'un certain nombre de grands projets (broyage de clinkers, raffinerie de pétrole, minoteries, huileries...). C'est cette progression qu'il convient d'accentuer si l'on veut assurer un véritable décollage économique de ces départements.

Le développement de l'industrialisation basée actuellement sur le seul marché local reste cependant limité du fait notamment de la structure des entreprises, d'une rentabilité souvent marginale. De ce fait, la plupart des salaires s'établissent à un niveau proche du S. M. I. C., ce qui incline les demandeurs d'emploi à se diriger de préférence, soit vers le secteur public ou para-public, soit vers le secteur tertiaire privé.

2. *Caractéristiques de l'environnement industriel.* D'une façon générale, l'environnement socio-économique n'est pas favorable à l'industrialisation, malgré des ressources abondantes en main-d'œuvre et de fortes incitations publiques.

D'une part, *les ressources naturelles* sont à peu près inexistantes, à l'exception de matières premières agricoles dont la production à l'échelle industrielle appellerait sans conteste un plus grand développement (sous-produits de la canne à sucre, industries à base de fruits, fabrications culinaires). Mais ceci impliquerait une production de matières premières à des prix concurrentiels par rapport aux cours mondiaux.

D'autre part, *les débouchés*, limités au marché local, sont trop réduits en dépit d'une consommation par habitant d'un haut niveau relatif pour des pays en voie de développement. L'éloignement de la métropole et l'insularité s'y ajoutent. *A cet égard, le développement des échanges commerciaux et la réalisation d'un marché unique entre les deux îles — Martinique et Guadeloupe — apparaissent hautement souhaitables.*

Enfin, *les coûts de production* sont sensiblement plus élevés que ceux de la métropole. La main-d'œuvre, abondante, est trop souvent insuffisamment qualifiée et le taux des salaires et des charges sociales est élevé pour le niveau de productivité et pour la région, ainsi qu'il ressort des travaux préparatoires du VI^e Plan (1).

(1) Rapport du groupe de travail « Industrie ».

Toutefois, le plus grand obstacle à l'industrialisation et au développement économique réside dans le **décalage entre les salaires du secteur privé et ceux du secteur public**. Les fonctionnaires bénéficient en effet des traitements métropolitains majorés de 40 %. Primitivement accordée aux fonctionnaires détachés de la métropole, cette majoration qui correspondait à une indemnité de dépaysement et de cherté de vie a été étendue à tous, même aux originaires des D. O. M. Certains organismes (bancaires notamment) et entreprises du secteur privé ont dû ou devront tenir compte de cette majoration s'ils veulent éviter que le secteur public n'écrème le marché de l'emploi. Une telle situation freine évidemment le développement de l'industrialisation et ne fait qu'aggraver le problème de l'emploi. Pour que les produits locaux soient concurrentiels, il faudrait, dans ces conditions, que des équipements très automatisés permettent de réduire l'incidence du coût de la main-d'œuvre dans les prix de revient. Mais il est rare de trouver des équipements modernes dont la capacité de production corresponde à la taille de ce marché. Il s'ajoute que les cadres venant de la métropole représentent un coût élevé, ce qui peut expliquer le sous-encadrement observé dans nombre d'entreprises.

A côté de ces facteurs peu favorables à la création d'entreprises industrielles, il faut également noter *d'autres facteurs plus positifs*.

On citera en premier lieu un ensemble très complet de mesures, d'incitations financières et fiscales et de moyens de promotion mis en place par le Gouvernement français et qui ont permis la réalisation de quelques projets au cours du V^e Plan. La liste de ces incitations est fort importante :

- prime d'équipement industriel pouvant atteindre 30 % du montant des investissements ou prime d'orientation agricole ;
- prime d'emploi perçue par l'entreprise au cours des quatre années d'exploitation et dont le montant global sur ces quatre ans est de 94 % des salaires du personnel ;
- exonérations d'impôt sur les bénéfices réalisés par l'entreprise pendant une durée maximale de huit ans ;
- exonération de l'impôt sur les bénéfices réalisés dans les départements d'outre-mer et réinvestis sur place dans un programme agréé ;
- exonération de la patente pendant les cinq premières années d'exploitation ;

- amortissement exceptionnel de 25 % des constructions industrielles au cours de la première année d'exploitation ;
- exonération, décidée par les conseils généraux, du droit d'octroi de mer et de la T. V. A. à l'importation des biens d'équipement ;
- régime fiscal spécial de longue durée pour les entreprises de recherche et d'exploitations minières ;
- réduction des droits d'enregistrement et de transcription pour les apports en numéraire.

Enfin, la loi de finances rectificative pour 1971 (art. 9) a prévu, pour la période du VI^e Plan, l'exonération d'impôts sur les bénéfices réalisés en Métropole et réinvestis dans certains secteurs industriels et hôteliers des Départements Outre-Mer. Toutefois, des difficultés d'interprétation n'ont pas encore permis l'application de cette mesure tardive dont les textes d'application ne sont toujours pas publiés. Un amendement sera présenté, lors de la discussion de la prochaine loi de finances pour lever cette ambiguïté.

Dans le domaine du financement, des prêts à long terme (12 à 20 ans), peuvent être consentis dans la limite de 50 % du montant des investissements, au taux réduit de 5,5 % par la Caisse centrale de coopération économique. La Société de Développement « Antilles-Guyane » (S. O. D. E. R. A. G.) peut enfin consentir des prêts complémentaires aux entreprises industrielles et prendre des participations à leur capital.

Un bureau de promotion industrielle animé par un conseiller à l'industrialisation a pour mission d'assister les industriels dans les phases préparatoires à l'investissement, notamment pour la mise au point des dossiers de demande d'agrément.

On peut considérer, en définitive, qu'un investissement industriel dans les Départements Outre-Mer pourrait se financer suivant le schéma général suivant :

- 21 % de fonds propres ;
- 30 % de prime d'équipement industriel ;
- 21 % de prêts de la Caisse centrale de coopération économique sur quinze ans avec différé de cinq ans ;
- 21 % de prêts de la S. O. D. E. M. A. ou de la S. O. D. E. R. A. G. sur dix ans à 7,5 % avec différé de trois ans ;
- prêts complémentaires des banques locales sur sept ans à 9 %.

Ce plan indicatif montre que les taux d'intérêt pratiqués sont sans commune mesure avec ceux de la Métropole, le taux de réescompte de l'Institut d'Emission étant de 4 %, celui de la France se situant à près du double. En outre, par le jeu des exonérations fiscales, la pression fiscale est insignifiante.

Outre ces importantes mesures d'incitation financières et fiscales qui font rêver les métropolitains des zones rurales sous-industrialisées, il faut également noter d'autres facteurs favorables à l'industrialisation.

Dans le domaine de *l'infrastructure*, deux zones industrielles ont été créées à la Guadeloupe. Celle de la Pointe Jarry, visitée par la délégation, a une superficie équipée de 110 hectares et loue des terrains à des prix raisonnables. L'amélioration constante des infrastructures routières portuaires et aériennes tend à combler le handicap de l'insularité.

Enfin, avec l'aide des services publics, des organismes d'animation et de coordination assistent investisseurs et promoteurs. Les Sociétés d'équipement de la Guadeloupe (S. O. D. E. G.) et de la Martinique (S. O. D. E. M. A.) apparaissent à cet égard comme l'un des outils essentiels de la puissance publique et des collectivités locales pour promouvoir le développement de l'infrastructure économique et sociale de ces départements. Il paraît souhaitable que les bureaux de promotion industrielle soient mis en mesure de jouer dans ce domaine un rôle d'animation et d'impulsion comparable.

L'élargissement du marché intérieur apparaît également comme un indispensable support de l'industrialisation. **A cet égard, l'intégration des deux marchés antillais** serait de nature, ainsi qu'il a déjà été souligné, à constituer un débouché sensiblement plus important et à pallier l'isolement des départements antillais dans la région des Caraïbes.

En tout état de cause, il est évident que la croissance démographique et la persistance d'un chômage important exigent un développement industriel beaucoup plus rapide que celui qui a été réalisé jusqu'à présent.

Outre les aides publiques très substantielles qui sont octroyées, ce développement implique que des initiatives locales se manifestent, qu'une mentalité industrielle apparaisse dans une population mieux formée et informée et que **la domination longtemps**

exercée par le commerce d'importation ne vienne pas contrarier les efforts entrepris dans ce domaine. A ces conditions, l'essor sélectif d'industries agricoles et alimentaires, d'industries de substitution aux importations et d'industries d'exportation à base de main-d'œuvre devrait permettre de réaliser, voire de dépasser, les objectifs du VI^e Plan. Il s'agit là d'un problème vital pour les deux départements antillais.

Section IV

Le tourisme.

Les richesses touristiques de la Guadeloupe et de la Martinique constituent *un capital exceptionnel* qui ne demande qu'à être exploité. Carrefour de cultures, de races et de rêves, la beauté incomparable et la diversité de leurs sites, la douceur de leur climat, leurs plages, leur végétation tropicale, la qualité de leur accueil, la gentillesse naturelle de leurs habitants sont autant de facteurs de détente et d'enchantement. Outre la proximité du marché américain que l'on peut considérer comme inépuisable, la révolution des transports aériens et la baisse des tarifs devraient permettre d'attirer au cours des prochaines années un nombre croissant de touristes européens. Dans un contexte économique laissant peu de place à d'autres possibilités, le développement du tourisme aux Antilles constitue, dans ces conditions, un des éléments clé du développement de ces départements, tant par ses répercussions sur le niveau de l'emploi (2,5 emplois nouveaux créés par chambre d'hôtel construite) que par son effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et plus particulièrement sur des secteurs tels que le bâtiment, les transports, la pêche, l'agriculture. C'est donc à juste titre que les travaux préparatoires du VI^e Plan ont souligné que « de la réussite de cette action prioritaire dépend dans une large mesure l'avenir des deux départements antillais ».

Cependant, l'état du développement du tourisme à la Guadeloupe et à la Martinique ne correspond pas, en l'état actuel, à leur important potentiel touristique. Un certain nombre d'obstacles ont en effet limité jusqu'ici l'essor touristique. Un ensemble de mesures tentent actuellement de les éliminer qui doivent s'inscrire dans le cadre d'une véritable « stratégie touristique » et d'une « action intégrée » à laquelle participent plusieurs départements ministériels, des collectivités, des organismes para-publics, mixtes et privés.

L'effort touristique des récentes années a porté essentiellement sur l'équipement hôtelier. Malgré la progression de la capacité hôtelière (accrue de 729 chambres à la Martinique et de 412 à la Guadeloupe), et du nombre des touristes, l'hôtellerie antillaise traverse une crise qui se caractérise par :

- la faible durée moyenne de séjour (trois jours environ) ;
- un taux insuffisant d'occupation des chambres (voisin de 60 %) ;
- un retard dans l'exécution du programme de construction de chambres dû en partie au facteur précédent et à la situation précaire de certains établissements.

Il s'y ajoute que nombre d'hôtels équilibrent difficilement leur gestion en dépit d'exonérations fiscales importantes.

D'une façon plus générale, l'environnement touristique demeure inadapté : la population demeure trop peu associée à l'effort touristique et les loisirs sont encore insuffisamment organisés, spécialement pour des touristes nord-américains assez exigeants à cet égard. Ces touristes manquent de distractions diurnes et nocturnes. L'absence d'équipements de loisirs (équipements sportifs, terrains de golf, ports de plaisance, équipements culturels, casino) a une influence directe sur la durée des séjours et conduit nombre de touristes à préférer d'autres îles voisines (la Barbade, la Jamaïque).

Il ressort de ces constatations qu'un effort doit être mené, d'une part, sur la mise en valeur des richesses antillaises (folklore, artisanat, art culinaire, beautés de la nature), d'autre part, sur les équipements touristiques d'accompagnement, ce qui suppose une politique touristique moins routinière, plus innovatrice et plus cohérente de la part des services, des organismes et des entreprises responsables de sa conception et de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, en matière de stratégie touristique, un meilleur équilibre doit être recherché entre l'hôtellerie de luxe et de prestige et l'hôtellerie de moyen standing, quasiment inexistante à l'heure actuelle. Si l'hôtellerie de luxe présente l'avantage d'attirer une clientèle fortunée et de fournir des emplois, on ne doit pas perdre de vue en effet qu'elle absorbe la plus grande part des subventions publiques au détriment des autres formes d'hébergement et que son impact sur l'activité économique du pays est relativement faible. Elle présente aussi l'inconvénient d'entretenir au sein de la population locale qui s'estime tenue à l'écart d'un effort de développement qui la concerne au premier chef un regrettable sentiment de frustration.

S'il n'est pas possible et souhaitable de renoncer à une hôtellerie de grand standing, il n'en paraît pas moins indispensable *d'orienter de façon prioritaire l'effort sur les autres formes d'hébergement et sur la création d'une hôtellerie de moyen standing* que des prix plus modestes rendraient accessible à de plus vastes couches de touristes, américains et européens. Les écoles hôtelières de la Guadeloupe et de la Martinique où la délégation est descendue paraissent constituer à cet égard un exemple qui mérite de retenir l'attention. Une telle formule présente, en outre, l'avantage d'exiger des investissements moins importants, d'avoir un meilleur impact sur le niveau de l'emploi et de favoriser les contacts entre les touristes.

Il est regrettable à cet égard que les primes d'emploi et les primes d'équipement ne s'appliquent qu'aux projets supérieurs à 700.000 F et il paraît indispensable d'étendre, en priorité, les incitations financières et fiscales à la moyenne et à la petite hôtellerie et aux extensions d'hôtel. Ces mesures devraient s'accompagner d'une réelle simplification des procédures et d'une déconcentration des décisions. La présentation de dossiers d'agrément en cinquante exemplaires et les délais moyens de quatre ans entre la présentation d'un projet et l'ouverture de l'établissement paraissent pour le moins excessifs.

A côté de cette réorientation de la politique d'équipement hôtelier en faveur d'une hôtellerie de moyen standing et d'équipements touristiques d'accompagnement, il faut absolument préserver l'environnement naturel (eau, air, etc.), qui constitue un des atouts touristiques majeurs des Antilles. **A cet égard, il conviendra d'être attentif à une certaine tendance de la politique américaine à implanter dans la mer des Caraïbes les industries polluantes (raffinerie de pétrole, etc.), pour lesquelles les côtes américaines ont atteint le seuil d'alerte.** Enfin, il serait souhaitable d'associer davantage l'épargne locale à l'effort touristique et de reviser une politique des transports aériens qui n'est pas toujours conçue en fonction du développement touristique. Ceci pose en particulier le problème des entraves au développement du transport par « charters » dans les liaisons avec l'Amérique du Nord.

CHAPITRE III

LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

L'effort mené dans les départements antillais par le développement des diverses infrastructures (équipement immobilier, scolaire, sanitaire, routier, portuaire, aéroportuaire) constitue un facteur particulièrement important d'entraînement et d'accompagnement de l'activité économique par la création d'emplois qui en résulte et les actions de promotion qu'il permet (exemple : enseignement et formation professionnelle).

I. — Equipements scolaires, sportifs et socio-éducatifs.

A. — *Enseignement et formation.*

Ce n'est que vers les années 60 qu'apparaît dans son évidence l'importance de l'enseignement aux Antilles et, si un effort considérable de rattrapage a été entrepris depuis lors, il reste encore beaucoup à faire.

La prolongation de la scolarisation jusqu'à seize ans exige des moyens complémentaires en personnel et en matériel en même temps qu'une réforme en profondeur des méthodes. La pression démographique et la nécessité de préparer les jeunes à leur intégration dans la vie économique (55 % de la population a moins de vingt ans) exigent un effort particulièrement soutenu. Dans le domaine des équipements, les constructions d'Etat ont pris ces dernières années un rythme convenable, mais celles auxquelles participent les communes se heurtent à maints obstacles.

a) *A la Guadeloupe*, l'enseignement primaire disposait en 1970 de 2.000 classes pour accueillir 70.000 enfants. Ceci serait acceptable si trop de locaux vétustes et mal adaptés à leur destination ne demeuraient en usage. Au niveau du premier cycle du second degré, la réforme de l'enseignement a pour instrument essentiel l'institution de collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.) et il importe que les collèges d'enseignement général traditionnels

soient entraînés dans cette transformation qui les alignera dans la voie d'une pédagogie nouvelle. Trois C. E. S. viennent d'ouvrir leurs portes, ce qui fait espérer que l'entreprise sera poursuivie.

Par contre, les établissements du second cycle arrivent à saturation et font difficilement face aux tâches qui leur incombent. C'est dans ce domaine qu'un effort s'impose en priorité.

Quant à l'enseignement technique, dont les deux établissements sont implantés au centre même de l'île, il importe de prévoir des implantations nouvelles mieux réparties géographiquement et d'étoffer des structures devenues insuffisantes. La délégation a gardé une excellente impression de la visite au Centre de formation professionnel de Petit-Bourg, doté de onze sections et qui accueille plus de 1.000 stagiaires ; elle considère que ce genre de formation est particulièrement adapté aux problèmes antillais et souligne l'importance qui s'attache à un effort accru dans ce domaine.

Au cours du V^e Plan, 439 classes ont été construites dans l'enseignement préscolaire. L'enseignement du second degré a vu la création de quatre C. E. S. totalisant 4.560 places et de deux cités scolaires ; pour le cycle court, d'un lycée classique et moderne de 1.500 places à Pointe-à-Pitre, et de deux C. E. T. totalisant 1.296 places.

L'effort important entrepris pour l'éducation nationale se poursuivra *au cours du VI^e Plan*. Il se traduira notamment par l'agrandissement de deux collèges agricoles et de deux centres de formation professionnelle ainsi que par la construction de trois nouveaux centres ayant le même objet.

b) *En Martinique*, la mesure de l'effort accompli pour l'enseignement est donnée par l'ampleur des réalisations de ces dernières années. En vingt-cinq ans, le rythme de la construction a permis de scolariser des effectifs qui ont triplé.

Dans l'enseignement primaire, en 1971, plus de 85.000 enfants ont été accueillis dans des conditions satisfaisantes. L'Etat a consenti près de 27 millions de francs d'investissements au cours du V^e Plan et 500 classes nouvelles ont été construites dans cette seule catégorie d'enseignement. Un effort particulier est entrepris pour les classes maternelles où l'on prévoit la création de 180 classes nouvelles au cours du VI^e Plan.

Pour l'enseignement secondaire, 48 millions de francs d'investissements ont été réalisés au cours du V^e Plan : cinq C. E. S. représentant 5.000 places au total, un C. E. T. de 864 places, au lycée de Trinité 1.000 places nouvelles ont été créées. D'ici à la fin de 1972, trois nouveaux C. E. S. seront disponibles et le VI^e Plan accentuera l'effort en faveur de l'enseignement technique.

Les constructions scolaires du premier degré ont été financées par le Ministère de l'Education nationale à concurrence de 75 %, les 25 % restants étant empruntés par les municipalités auprès de la Caisse centrale de coopération économique. Les constructions du second degré ont été financées à 100 % par le Ministère de l'Education nationale.

C'est au total 75 millions de francs qui ont été consacrés aux réalisations de l'Education nationale en Martinique assurant une scolarisation à 90 %.

L'année 1971 a vu naître le centre d'enseignement supérieur Antilles-Guyane. Les travaux préparant la construction en Martinique d'une université moderne dont les enseignements seront répartis entre les deux Antilles sont entrepris à Schoelcher. Une action parallèle a été menée pour la formation et le perfectionnement des maîtres, ceux du premier degré particulièrement. En 1970 s'est ouvert le chantier de la nouvelle école normale de la Batelière qui devrait s'ouvrir d'ici la fin de 1972.

Formation professionnelle.

L'importance d'une telle action a été soulignée à maintes reprises et n'appelle plus de longs commentaires.

Complément indispensable de l'enseignement classique et technique, l'action des associations pour la formation professionnelle de la main-d'œuvre doit être intensifiée par l'implantation de centres nouveaux, la création de sections adaptées aux besoins du marché local du travail et le renforcement de l'encadrement des centres.

Dans le département de la Martinique, la formation professionnelle est dispensée sous l'égide de l'Association martiniquaise pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre (A. M. FR. MO.) dans les centres suivants :

Centre de Dillon. — Les activités du centre qui compte un effectif annuel de 325 stagiaires répartis en douze sections sont axées sur les métiers du bâtiment, des métaux et de l'hôtellerie ;

Centre de Trinité. — La capacité annuelle de formation est de 125 stagiaires répartis en douze sections dans les activités tertiaires suivantes : aide-comptable, sténodactylographes, etc.

Fort-de-France. — L'école des ventes appliquées aux professions commerciales forme des vendeuses, caissières, techniciens de la distribution.

Depuis 1966, près de 2.500 diplômes de formation professionnelle ont été délivrés dans les divers centres et de nouvelles réalisations sont engagées. Des centres de préformation accueilleront chacun plus de 400 élèves à Sainte-Marie et au Marin dans un premier temps.

A la Guadeloupe, le centre de Petit-Bourg compte dix sections spécialisées dans le bâtiment et les travaux publics.

Celui de *Saint-Claude* dispose de dix sections pour l'hôtellerie et le secteur tertiaire. L'effectif de ces centres demeure notablement insuffisant.

Il reste à assurer une orientation des stagiaires en fonction des disponibilités du marché du travail alors que cette orientation se fait trop souvent en fonction de la qualification des moniteurs qui se trouvent sur place.

On doit enfin signaler les efforts de formation professionnelle entrepris depuis 1961 dans le cadre du service militaire adapté (S. M. A.).

Le S. M. A. a un double but :

- permettre l'accomplissement du service militaire par des recrues originaires des Départements d'Outre-Mer qui ne peuvent être en totalité incorporées ;
- assurer la formation physique, militaire et professionnelle de ces recrues tout en les employant à l'exécution de travaux intéressant le développement économique et social de ces départements. Après deux mois de formation de base, les recrues sont affectées soit dans une section de préformation professionnelle, soit dans une compagnie de travaux-écoles (chantiers), soit dans une compagnie de commandement (emplois spécialisés), soit dans un centre de formation professionnelle.

B. — *Equipements sportifs et socio-éducatifs.*

En Guadeloupe, le V^e Plan s'est traduit par la construction de deux stades, cinq maisons de jeunes, deux centres de vacances, une piscine.

A la Martinique, six terrains de sport, un bassin de natation, une piscine, trois bases nautiques, six maisons de jeunes ont été créés. Les réalisations ont été financées à 85 % par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le VI^e Plan garantit la poursuite de cet effort qui est le complément indispensable de celui engagé sur le plan scolaire.

II. — Urbanisme et construction.

A. — Le phénomène d'*urbanisation* atteint les départements antillais à un stade de leur développement économique qui ne justifie pas encore un mouvement d'une telle ampleur. Les difficultés rencontrées par l'agriculture expliquent en partie cet exode qui ne revêt pas la même importance dans les deux îles. La concentration urbaine s'accroît en effet plus vite en Martinique qu'en Guadeloupe. Dans le premier de ces départements, la population urbaine est passée de 38,5 % en 1961 à 45,8 % en 1967 et la population rurale de 61,5 % à 54,2 % dans le même temps. Dans le second de ces départements, la population urbaine, qui était de 38,1 % en 1961, ne passe qu'à 40 % en 1967, alors que la population rurale ne diminue que de 2 % (60 % en 1967).

Si l'on peut dire que les problèmes de l'agriculture sont cause de l'exode vers les villes et non l'inverse, il ne faut toutefois pas perdre de vue que les distances sont très faibles et que la population, même agglomérée au chef-lieu, reste très proche de la vie agricole.

L'afflux d'une population généralement non qualifiée pose évidemment des problèmes de logement et d'emploi dont tiennent compte les plans de développement économique et social. Les objectifs du Plan visent en effet à régler en priorité les problèmes de logement, de formation professionnelle, de scolarisation et d'emploi. Des problèmes apparaissent lorsque l'équilibre global du Plan n'est pas atteint, ce qui est le cas en matière d'emploi, problème capital évoqué tout au long de ce rapport.

Dans le domaine de l'habitat, l'effort principal porte sur la construction de logements sociaux dont la mise en œuvre est assurée par des sociétés immobilières, sociétés d'économie mixte créées en application de la loi du 30 avril 1946.

Ces sociétés sont bénéficiaires de financements spécifiques avantageux, notamment des emprunts à taux réduit de la Caisse

centrale de coopération économique, complétés par des subventions du F. I. D. O. M. Les terrains d'assise sont acquis par des prêts de la Caisse centrale qui bénéficient de la prise en charge d'intérêts intercalaires pendant cinq ans et de l'amortissement pour les terrains correspondant à des logements économiques en location simple. La viabilité est subventionnée par le F. I. D. O. M. Les constructions bénéficient de prêts de la Caisse centrale (2,5 % en trente ans) pour les locations simples.

A la Martinique, les loyers de 3.047 logements sur 4.387 construits par la société immobilière sont inférieurs à 200 F par mois et 4.000 sont inférieurs à 260 F par mois. Il s'agit en moyenne de F 4.

A la Guadeloupe, la majorité des logements est louée aux environs de 200 F par mois. Les logements construits pour le remplacement des « bidonvilles » dont la construction est partiellement subventionnée sont assortis de loyers très inférieurs.

Les sociétés se heurtent cependant à des difficultés résultant de l'accroissement récent des loyers impayés.

On estime à 6.200 le nombre de logements neufs terminés à la Martinique dont la moitié est constituée de logements sociaux. Le rythme moyen annuel de construction de logements sociaux est de l'ordre de 500, principalement implantés à Fort-de-France et à Trinité.

A la Guadeloupe, on compte 6.894 logements neufs construits dont 4.015 logements sociaux, principalement implantés à Pointe-à-Pitre et Basse-Terre. Au cours de l'année 1969, une étude préliminaire à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération de Pointe-à-Pitre a été réalisée. L'agglomération représentant une population totale de 83.000 habitants, soit près de 28 % de la population du département, ce schéma s'intégrera dans le contexte plus général de l'économie du département et d'un cadre géographique plus vaste au niveau de la région d'influence de l'agglomération.

La croissance des agglomérations urbaines aux Antilles implique de toute évidence qu'elles s'inscrivent dans le cadre de tels schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme.

III. — Transports et communications.

On s'attachera spécialement ici au problème, vital pour les départements antillais, des liaisons maritimes et aériennes avec la métropole.

L'insularité de ces départements se manifeste par une hypertrophie de deux modes de transport liés à leurs échanges extérieurs : transports maritimes pour les échanges commerciaux, transports aéronautiques pour les échanges de personnes.

A. — *Dans le domaine des communications maritimes*, il n'existe aucun monopole de pavillon pour les transports de passagers et de frets divers entre la métropole et les départements des Antilles. L'article 257 du Code des douanes ne réserve en effet ce monopole qu'aux transports entre les ports de France métropolitains, à l'exclusion des départements d'outre-mer. En conséquence, n'importe quel armement étranger peut se placer librement sur ce trafic. Par contre, le décret du 28 juin 1935 fait obligation de charger sous pavillon français les bananes originaires des territoires d'outre-mer et destinées à la consommation en métropole.

En ce qui concerne les possibilités de concurrence entre armements français, il convient de rappeler que ces problèmes sont généralement réglés dans le cadre d'un accord de trafic qui remonte à 1917, afin d'éviter une concurrence stérile.

La Compagnie générale transatlantique n'est pas seule à desservir les Antilles françaises, puisqu'en vertu de cet accord, elle partage ce trafic avec la Compagnie Fabre-S.G.T.M. qui dessert ce territoire au départ des ports de Méditerranée, la Compagnie générale transatlantique le desservant au départ de la Manche et de l'Atlantique et des ports de l'Europe du Nord.

En matière de tarifs, il y a lieu de rappeler que les tarifs de fret appliqués avant la guerre 1939-1945 entre la métropole et les Antilles étaient à peu de choses près équivalents à ceux du tarif international fixé par la Conférence Wittass pour le transport entre les ports européens (Anvers—Hambourg) et les Antilles. Ces tarifs étaient ceux pratiqués par la Conférence France-Antilles françaises et groupant les deux armements français précités.

Depuis la fin de la guerre, l'intervention de la puissance publique a eu pour effet de retarder systématiquement les demandes de relèvement des tarifs présentés par la Conférence

France-Antilles. De ce fait, les tarifs pratiqués par les deux armements ont pris un retard permanent à la fois par rapport aux tarifs internationaux (Wittass) et par rapport à l'évolution des coûts de production. Au 1^{er} janvier 1971, la différence des tarifs en faveur des transports internationaux était de 17,7 %. A compter du 1^{er} avril 1971, la Wittass a décidé d'appliquer une nouvelle hausse de 10 % à 20 % suivant les marchandises et la Conférence France-Antilles a décidé, de son côté, d'appliquer une hausse variant de 12 % à 15 % à compter du 1^{er} avril 1971.

L'incidence du fret dans les prix de vente au détail aux Antilles des marchandises importées de la métropole représente dans la plupart des cas moins de 10 % pour les denrées alimentaires et les biens d'équipement, le pourcentage ne s'élevant davantage que pour les produits à faible valeur tels que les ciments ou les engrais. Au cours des travaux du V^e Plan, l'incidence brute des frets maritimes au départ de France avait été évaluée à 7,36 % de la valeur C. A. F. des marchandises. Une étude antérieure avait montré que le coût total du transport maritime n'intervient dans la différence des prix constatés au détriment des Antilles par rapport à la métropole que pour moins de 30 % sur les deux tiers des produits et pour moins de 40 % sur le tiers restant.

Il ressort de cette analyse que l'éloignement et le transport sur une distance de 7.000 kilomètres ne sont pas les seuls facteurs responsables du coût de la vie aux Antilles. L'écart constaté dans les prix de détail entre métropole et Antilles est en fait imputable dans la proportion de 60 % à 70 % à des facteurs étrangers au transport. Le comportement des importateurs antillais n'est sans doute pas le moindre de ces facteurs et devrait faire l'objet, au niveau administratif, d'études sérieuses et de mesures consécutives. Il s'y ajoute une propension regrettable du commerce local à aligner les prix des produits locaux sur les prix des produits similaires importés de la métropole.

S'agissant du *transport des bananes*, il convient de rappeler qu'il s'effectue en atmosphère ventilée à la température constante de 11,5 °C ce qui exige des unités spécialisées de conception onéreuse.

En 1948, le tarif appliqué était, pour le transport entre les Antilles et la métropole, de 230 nouveaux francs la tonne. A l'époque, les fruits étaient transportés en emballage paille et papier. Depuis cette époque, et grâce à l'amélioration de productivité du

matériel naval, ces prix en francs courants ont pu être diminués sensiblement tant en raison du changement de conditionnement des fruits (emballage carton ou plastique) que de l'accroissement de la puissance de réfrigération des navires.

Sur le plan contractuel, un contrat unique est passé entre la Compagnie générale transatlantique et l'Association des planteurs martiniquais et guadeloupéens. Après application de la dernière hausse, le fret à la tonne de fruits transportés s'établit à 203 F au 1^{er} avril 1971 contre 230 F en 1948. Ce résultat obtenu en dépit de l'augmentation des coûts d'exploitation a entièrement bénéficié aux seuls chargeurs. On notera, à titre de comparaison, que les tarifs actuellement pratiqués pour les transports de bananes de Colombie sur l'Allemagne s'établissent à 260 F la tonne, soit environ 30 % de plus que pour le transport des bananes des Antilles françaises. Il ne semble pas, dans ces conditions, que les frais de transport puissent être considérés comme un handicap des producteurs antillais sur les marchés européens.

Les infrastructures portuaires.

L'importance et la croissance du trafic maritime soulignent l'intérêt capital des infrastructures portuaires dans ces départements insulaires situés à 7.000 kilomètres de la métropole.

Au cours du V^e Plan, les investissements portuaires à la Guadeloupe se sont élevés à 28,2 millions de francs, dont 23,6 de financement public. Les investissements programmés au VI^e Plan sont estimés à 64 millions de francs. Le port de Pointe-à-Pitre sera doté d'un quai supplémentaire pour le trafic des containers (Financement F. E. D.) qui sera implanté à la Pointe Jarry, d'un quai minotier réalisé par prolongement du quai sucrier, ainsi que d'une darse de pêche industrielle. L'ancien quai de la Compagnie générale transatlantique sera reconstruit avec une longueur de 180 mètres. L'appontement bananier de Basse-Terre, dont le port vient d'être agrandi par la construction d'un terre-plein de 10.000 mètres carrés gagné sur la mer, sera prolongé de 60 mètres et la construction d'un nouveau poste d'accostage est prévue qui devrait doubler la capacité des installations d'un port déjà menacé d'asphyxie.

A la Martinique, le port de commerce de Fort-de-France sera doté d'un quai de containers et ses superstructures seront développées au fur et à mesure de l'augmentation du trafic qui atteint 876.000 tonnes en 1970.

B. — *Dans le domaine des communications aériennes*, la première donnée qui s'impose est la spectaculaire progression du trafic entre la métropole et les départements antillais. De 1965 à 1971, le nombre de passagers est passé de près de 25.000 à 70.000 pour la seule liaison France—Pointe-à-Pitre, et de 9.500 à 47.350 pour la liaison avec Fort-de-France. Dans le même temps, le tonnage du fret a plus que doublé. La mise en service, en 1970, des Boeing 747 qui mettent l'aéroport du Raizet à huit heures d'Orly, accentue encore cette extraordinaire évolution qui contribue à resserrer davantage les liens qui unissent ces départements à la métropole. La priorité attachée au développement des activités touristiques ne peut qu'accentuer cet essor dans l'avenir. Dès lors, les travaux d'infrastructures aéro-portuaires ont dû être intensifiés. L'aérodrome international de Pointe-à-Pitre—Le Raizet a été mis en état de faire face à la desserte de 475.000 passagers et de 77.000 mouvements d'avions en 1971. L'extension de l'aérogare, inaugurée en janvier 1972 par M. Pierre Messmer, alors Ministre d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer, aura coûté 17 millions de francs, financés par la Chambre de commerce, et le coût des travaux d'allongement de la piste s'élève à 7 millions de francs. L'ensemble des infrastructures et superstructures de l'aéroport a coûté 129 millions de francs, dont l'Etat a supporté les deux tiers, prenant en charge la construction de la piste actuelle, d'une partie de l'ancienne aérogare, des aides à la navigation aérienne et à la météorologie.

A la Martinique, en vue de la desserte des quadri-réacteurs et pour faire face à l'augmentation du trafic, l'aérodrome de Fort-de-France— Le Lamentin a bénéficié d'un certain nombre d'aménagements financés par le Ministère des Transports, tandis que la Chambre de commerce a assuré, par emprunt, le financement des travaux d'amélioration des installations commerciales (aérogare). La piste de l'aérodrome va être allongée de 2.300 mètres à 3.550 mètres pour permettre, en 1973, la réception de Boeing 747.

La liaison Paris—Pointe-à-Pitre étant une ligne intérieure se trouve, par voie de conséquence, assurée exclusivement par une compagnie française (Air France). Mais cette absence de concurrence doit conduire l'Etat à veiller à ce que la Compagnie nationale offre des tarifs comparables aux tarifs internationaux pratiqués sur l'Atlantique-Nord. Il convient à cet égard de mentionner de récentes décisions portant sur les tarifs promotionnels : déplacements de caractère collectif ou touristique, déplacements des jeunes. Désormais, le nouveau tarif « excursion individuelle » correspond

à un tarif kilométrique de 0,13 F et le tarif « Etudiants » à un tarif kilométrique de 0,11 F, ce qui soutient la comparaison avec les tarifs promotionnels pratiqués sur l'Atlantique-Nord où la concurrence particulièrement rigoureuse se traduit, il est vrai, par la mise en œuvre de tarifs « charters » particulièrement attractifs, pratiqués aussi bien par les compagnies régulières que par les compagnies spécialisées dans ce genre de trafic.

C. — *Infrastructures routières.* Pour faire face aux besoins créés par l'accélération très rapide du rythme d'augmentation de la circulation (1 véhicule pour 10 habitants) d'importants travaux de modernisation de la voirie départementale ont été entrepris sur les ressources du Fonds d'investissement routier et sur des emprunts gagés par la taxe sur les carburants (0,40 F par litre d'essence). Mais les dégâts causés au réseau routier par la tempête tropicale Dorothy ont ralenti la progression de ces travaux en imposant la réalisation urgente de travaux de remise en état.

Au cours du V^e Plan, les investissements routiers *en Guadeloupe* se sont élevés à concurrence de 46,6 millions de francs pour la voirie nationale, 33,6 millions de francs pour la voirie départementale, 36,9 millions de francs pour la voirie communale. L'élaboration du VI^e Plan a conduit à estimer les investissements à réaliser à 92,5 millions de francs pour les routes nationales, 36,4 millions de francs pour les chemins départementaux, 75 millions de francs pour la voirie communale. Le choix des opérations est établi en fonction de la possibilité d'orienter géographiquement le développement économique et social.

D. — *Dans le domaine des télécommunications,* il faut signaler la création récente à la Martinique d'une station destinée à permettre les liaisons téléphoniques et télégraphiques avec la métropole, par l'intermédiaire des satellites « Intelsat » stationnés au-dessus de l'océan Atlantique. Inaugurée le 7 février, la station qui est munie d'une grande antenne de 26 mètres de diamètre a coûté au total 20 millions de francs. Cette installation permet la multiplication immédiate du nombre de liaisons entre la Guadeloupe et la Martinique, d'une part, la métropole et les Etats-Unis, d'autre part.

Les voies téléphoniques et télégraphiques avec la métropole vont passer de dix à dix-huit et celles avec New York de quatre à cinq. Les équipements actuels de la station permettent de les

accroître encore, le trafic avec la métropole augmentant de 30 % par an. En principe, la station terrienne permet aussi de recevoir les émissions de télévision de la métropole, par l'intermédiaire du satellite Intelsat. Mais pour le moment, on continue d'envoyer des bandes magnétiques de Paris par avion.

Importante du point de vue politique, l'installation de cette station ne l'est pas moins du point de vue économique. Elle marque en effet l'entrée sur le marché des stations terrestres d'un nouveau concurrent français, Telspace, groupement d'intérêt économique créé en 1969 par la Compagnie générale d'électricité et Thomson C. S. F. qui a réussi en deux ans à prendre une place honorable sur le marché mondial.

CONCLUSION

L'examen de la situation économique et des problèmes qui se posent aux départements antillais de la Gaudeloupe et de la Martinique conduit à une première observation essentielle : l'ampleur de l'effort consenti par la collectivité nationale pour promouvoir l'essor de ces départements ne s'est pas traduite jusqu'ici par des résultats suffisants dans le domaine de leur développement économique qui n'a pas encore atteint le seuil de « décollage », base indispensable de réels progrès pour l'avenir.

L'une des raisons majeures de cette situation, qui comporte de graves conséquences sur la situation de l'emploi, réside à n'en pas douter dans *l'importance excessive de la part des transferts sociaux dans la masse globale des transferts réalisés*. Le niveau de vie, aussi insuffisant soit-il quand on le compare à celui de la métropole, n'en demeure pas moins très supérieur à ce qu'il est dans la plupart des pays inter-tropicaux, notamment ceux de la mer des Caraïbes. *Mais ce niveau de vie demeure artificiel et restera précaire et fragile aussi longtemps qu'il reposera beaucoup plus sur des « transfusions sanguines » de la métropole qui assurent aux plus défavorisés un bien-être très au-dessus du produit de leur activité que sur un appareil productif et un flux de richesses tirées de ces départements eux-mêmes*. La faible part des secteurs directement productifs dans les composants de la P. I. B., la part excessive du secteur tertiaire, l'ampleur du sous-emploi, montrent, s'il en était besoin, *l'impérieuse nécessité de réorienter l'effort consenti dans la voie du développement d'une économie de production*. Qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme, des petites industries de substitution ou de l'industrie d'exportation, il faut pour en promouvoir un développement rentable, satisfaire en premier lieu aux impératifs d'ordre technique, économique et social sans lesquels ce développement restera artificiel et limité. *Il n'est pas possible pour ces départements d'accéder au niveau de vie des nations industrialisées s'ils refusent les règles et les disci-*

plines impérieuses du développement économique. La métropole peut aider à ce développement, mais elle ne peut le faire de façon efficace qu'avec l'accord et la participation des intéressés et de leurs élus. A cet égard, un effort plus marqué dans la voie de la décentralisation et de la déconcentration paraît plus indispensable encore aux Antilles qu'il ne l'est en métropole, de telle sorte que la population antillaise se sente véritablement concernée par les actions qui commandent son avenir, qu'elle y apporte sa totale adhésion, qu'elle y applique son effort et qu'elle y engage sa responsabilité.

En l'état actuel, les transferts budgétaires de la métropole sont trop souvent des « aides à fonds perdus » sans effet réel sur le développement économique de ces départements.

Outre la part excessive des transferts sociaux dans l'ensemble des transferts, l'importance relative donnée aux équipements collectifs ne semble pas toujours correspondre aux priorités souhaitables. En effet, s'ils constituent sans doute un cadre indispensable à la croissance économique, ces équipements collectifs ne sont cependant pas directement productifs et la part importante de la branche « Travaux publics » dans la production intérieure brute de ces départements ne doit pas laisser d'illusion sur l'insuffisance notoire du développement des activités directement productrices. A cet égard, il paraît souhaitable, comme le préconise d'ailleurs le VI^e Plan, d'affecter une part plus importante de ces transferts à des actions tendant à favoriser de façon plus directe les activités de production (formation professionnelle, organisation des marchés, incitations à l'investissement). *Encore faut-il que des initiatives locales constituent le cadre indispensable à une telle réorientation de la politique économique appliquée dans ces départements.* C'est ainsi, par exemple, que les puissantes incitations financières et fiscales d'ordre public consenties en faveur de l'industrialisation ne se révéleront efficaces que dans la mesure où elles rencontreront de la part des chefs d'entreprises, des initiatives dynamiques et rentables auxquelles s'appliquer, dans la mesure également où elles s'accompagneront d'un effort financier local suffisamment substantiel, ce qui suppose, à l'initiative des élus antillais, une répartition nouvelle des flux de transfert. Un tel effort implique également une participation plus active de certaines « féodalités » au réinvestissement sur place des bénéfices trop sou-

vent placés « en lieu sûr » en dehors du territoire antillais et que soit mis fin au conflit d'intérêt entre l'importation et l'industrialisation dans un sens plus conforme à l'intérêt général.

Enfin cet effort exige de toutes les parties intéressées — pouvoirs publics, collectivités locales, organismes parapublics, entreprises privées — une action d'ensemble concertée et cohérente dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des programmes comme dans la gestion des opérations. Les organismes récemment créés pour le développement industriel et le tourisme doivent à cet égard constituer un élément de cette cohérence à condition de disposer sur place des pouvoirs de décision les plus étendus et d'associer étroitement les populations locales.

Si un tel élan est de nature à amorcer le décollage de l'industrialisation aux Antilles, il convient cependant d'être conscient de ses limites et de la nécessité de la conduire d'une façon sélective et très rigoureuse dans un premier temps si l'on veut en assurer le succès. L'absence de ressources naturelles (minerais, énergie, etc.) et d'une tradition ouvrière qui reste à créer par un effort intense d'éducation et de formation professionnelle, sont autant de facteurs limitatifs d'un essor industriel qui, aussi nécessaire qu'il soit, ne saurait être considéré comme la vocation première de ces départements qui est, pour le moment, d'ordre essentiellement agricole et touristique.

Dans le domaine de l'agriculture, certaines actions sont en cours qui devraient assurer la relance des productions traditionnelles d'exportation et d'abord de la production sucrière qui demeure inférieure aux quotas ouverts par la C. E. E. dans un marché mondial de pénurie, permettre l'autosatisfaction des besoins alimentaires en diversifiant la production et en améliorant les techniques par la formation des hommes, organiser les circuits de commercialisation trop centrés sur l'importation et pas assez sur les productions locales, modifier les structures de production encore trop marquées par la grande propriété en procédant à une véritable réforme foncière (à l'instar de ce qui a été fait à Marie-Galante), assurer enfin un fonctionnement plus satisfaisant du Crédit agricole, développer les industries agricoles et alimentaires. La forte dépendance alimentaire de ces départements vis-à-vis de la métropole paraît difficilement admissible et appelle de toute évidence une véritable reconversion de l'agriculture antillaise qui la mette en mesure de satisfaire une part plus grande des besoins du pays.

Les orientations du VI^e Plan dans les Départements d'Outre-Mer répondent pour l'essentiel à ces impératifs mais l'expérience des Plans précédents montre l'ampleur des écarts entre les objectifs et les réalisations.

Si l'infrastructure générale et le régime d'aides sociales traduisent l'importance de l'effort d'assistance consenti par la métropole, *le vrai problème qui reste posé demeure en définitive celui des moyens propres à engager réellement ces départements dans la voie d'une plus grande adéquation entre une progression démographique qu'il faut normaliser et une croissance économique qui reste à promouvoir.*

En faisant jouer à plein les mécanismes de la solidarité nationale, la départementalisation s'est incontestablement traduite par d'importants progrès sur le plan social. Mais sa transposition parfois trop rigide aux Antilles n'en a pas moins constitué, dans le cadre où elle se situe, un sérieux handicap au développement économique de la Guadeloupe et de la Martinique qui n'ont pas atteint, de ce fait, le seuil de compétitivité, par rapport aux marchés avoisinants, sans lequel tout progrès reste aléatoire. Il en résulte que le niveau « relativement élevé » du revenu y est éminemment artificiel et résulte bien plus des transferts de la métropole que d'un réel décollage de l'économie de ces départements qui gagneraient à s'organiser l'un l'autre dans le sens de la complémentarité économique et du regroupement plutôt que de se considérer chacun comme le support d'une minuscule entité nationale. Il faut être conscient de cette situation pour y apporter les remèdes courageux qui s'imposent de toute évidence. La tâche n'est pas aisée, mais elle est impérieuse et urgente.

La voie du véritable progrès se situe, en définitive, entre les deux extrêmes que représentent aussi bien les partisans de « l'utopie » qui, en souhaitant l'autonomie sinon l'indépendance, conduiraient ces départements dans un état de réelle misère, que les tenants d'un conservatisme « étriqué et dépassé ». Les uns et les autres défendent à coup sûr leurs intérêts propres plus que l'intérêt général.

Face à ces deux attitudes également négatives, il importe que chacun prenne clairement et objectivement conscience de ses responsabilités.